

L'Écho de Saint-François

DÉCEMBRE 2005

DE-LA-RIVIERE-DU-SUD

VOL. 14 N° 1



Joyeux Noël

Partie parfaite pour l'Équipe qui EAU'SE



page 5



Le Bazar-bouffe
des Fermières

La table est mise
pour le réveillon

page 7

C.P. 128
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)
G0R 3A0
Tél. et fax: 418 259-2177
courrier électronique: echosf@globetrotter.net

VEUILLEZ NOTER

En raison de la période des Fêtes, la date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **9 déc.**

ADMINISTRATEURS

Lorraine Lamonde	Présidente	259-2433
Jean Gendron	Vice-président	259-2213
Raynald Laflamme	Secrétaire	259-2659
Camille Laliberté	Trésorier	259-2210

DIRECTEUR

Jean-Yves Lamonde 259-2433

Publicité

Raynald Laflamme

Petites annonces

Raynald Laflamme

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Photos première page

Traitement numérique: Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle

Nicole Bérubé

Abonnement

Jean Gendron

Recrutement et membership

Jean-Yves Lamonde

Impression

Les Impressions Credo, Saint-François

L'Écho de St-François est soutenu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec



Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	12,00\$	100,00\$
1/4 page	18,00\$	150,00\$
1/2 page	35,00\$	300,00\$
1 page	60,00\$	500,00\$
Petite annonce	2,00\$	

ABONNEMENT

Extérieur 4,00\$ 35,00\$
Gratuit pour tous les résidents de Saint-François

NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance..... 911
CLSC Antoine-Rivard248-2572
Feu 911
Municipalité.....259-7228
Centre anti-poison du Québec..... 1-800-463-5060
Tel-Jeunes 1-800-263-2266





SOMMAIRE

Élection de Auguste Boulet et Mario Marcoux	5
Dessine-moi une patate!	6
La table est mise pour le Réveillon.....	7
Dîner de l'Âge d'Or	8
Profitez des Fêtes	9
La communauté chrétienne en action	10
Horaire des célébrations du temps de Noël	10
Remerciements de Jean-Yves Gosselin	11
Remerciements de Mario Marcoux.....	11
Un mot de François Létourneau	13
Le comité Parc-école est à compléter son financement	13
Yvon Montminy invite les citoyens aux séances du conseil	14
Une célébration spéciale à l'église de Saint-Pierre.....	14
Chronique policière	14
Activités de décembre des Fermières	15
Recette des Fermières	15
À toutes les personnes touchées par le cancer et leurs proches	17
Les Débrouillards.....	18
Activités de décembre au club V.T.T.	19
Visiter Les Jardins de Quatre-Vents	19
Cassy	19
Au fil des jours	20
Les Petites annonces	21
L'Écho municipal	18 pages

Bourses d'études Desjardins

La Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud a remis 3000\$ en bourses

Dans le cadre du programme de bourses d'études des Caisse populaires Desjardins des MRC de Montmagny et de L'Islet, la Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud a remis 9 bourses totalisant 3 000\$ lors de la Semaine Desjardins.

L'attribution de ces bourses s'effectue par tirage au sort parmi les étudiants et étudiantes de niveau post secondaire (formation professionnelle, collégiale et universitaire) qui ont complété correctement le bulletin de participation et qui répondent aux exigences énumérées au sein du dépliant promotionnel du programme. Le tirage a été effectué dans le cadre de la semaine Desjardins, soit le vendredi 21 octobre dernier.

Depuis la première parution de programme en 1994, c'est pas moins de 45 000\$ qui ont été distribués à quelque 141 étudiants et étudiantes. Cet appui vient confirmer une fois de plus l'engagement de la Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud à vouloir soutenir les efforts et la motivation de celles et ceux qui ont choisi la voie de l'approvisionnement et de l'enrichissement des connaissances.

Les gagnants des bourses d'études pour cette année sont:

Niveau collégial et formation professionnelle	Niveau universitaire
. Julie Théberge - 250\$. Stéphane Blanchet - 500\$
. Dominique Côté - 250\$. Marjolaine Raby - 500\$
. Laurence Bombardier-Cauffopé - 250\$. Éric Tanguay - 500\$
. Sophie Boissonneault - 250\$	
. Yves Marquis - 250\$	
. Annick Bernier - 250\$	

Félicitations à tous(tes) les gagnants(es).¶

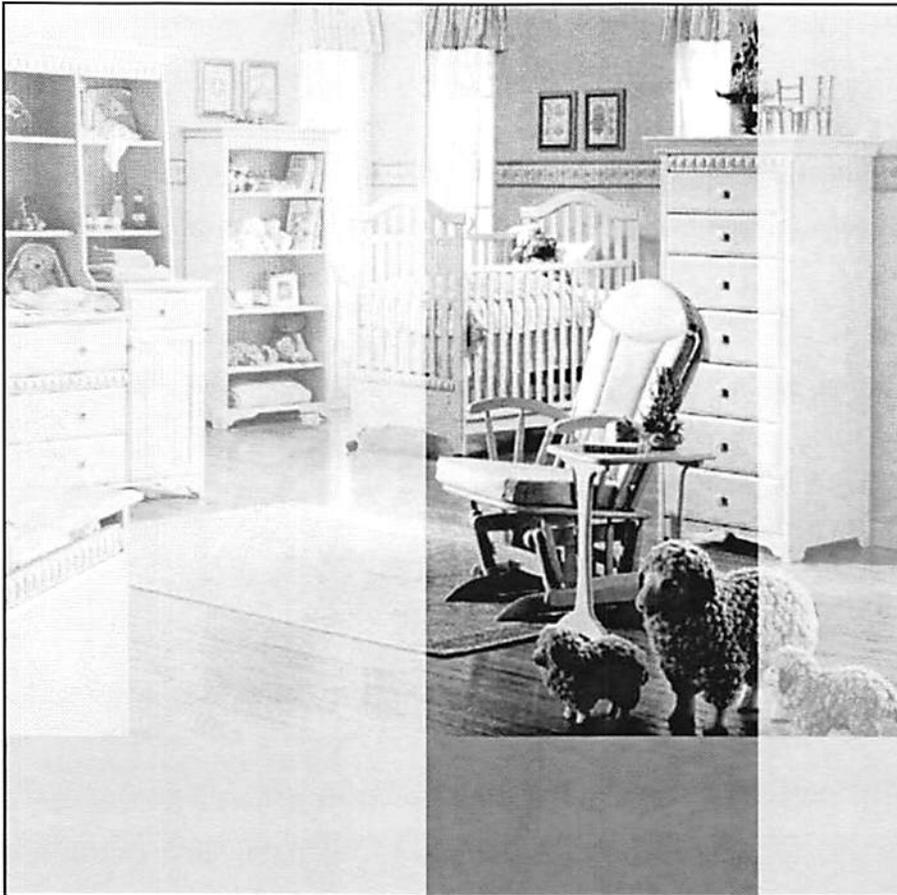


VENEZ COMPARER NOS PRIX

Menus du jour
Commandes pour apporter
Réservation jusqu'à 50 personnes
Restaurant: 259-7704



Bière froide
Slush
Essence avec service
Dépanneur: 259-7515

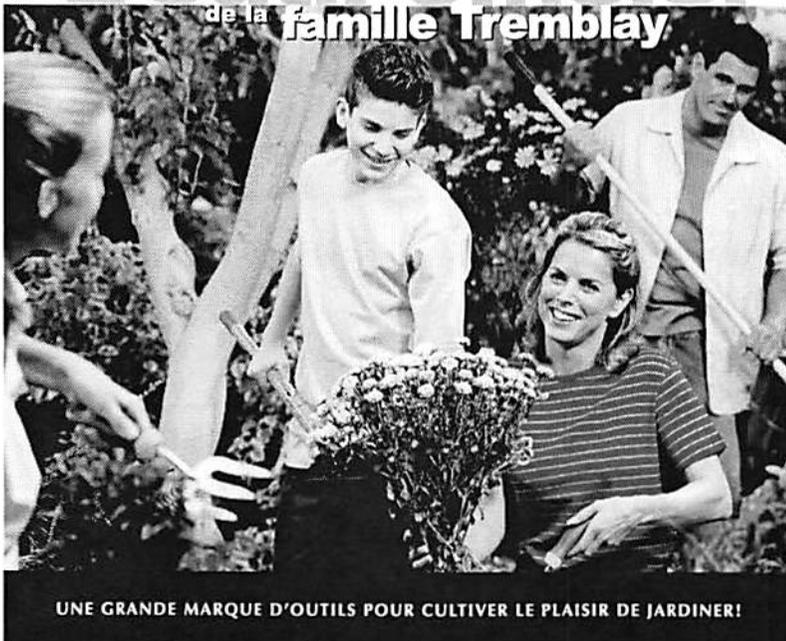


MORIGEAU-LÉPINE

25, rue de L'Étang, Saint-François (Québec) G0R 2G0
 Tél. : (418) 259-7721 Fax: (418) 259-7725



L'outil officiel de la famille Tremblay



UNE GRANDE MARQUE D'OUTILS POUR CULTIVER LE PLAISIR DE JARDINER!

Il y a plus de 100 ans, Alphonse et Téléphore Garant apposaient pour la première fois le nom de Garant sur un outil agricole. Depuis, ce geste a été répété des millions de fois sur des milliers de pelles rondes, de râteaux et de cisailles. Le nom de Garant s'est répandu partout au pays pour en faire la marque d'outils les mieux adaptés aux besoins des jardiniers, tant amateurs que professionnels.



**L'outil officiel
 des Canadiens**
 depuis 1895

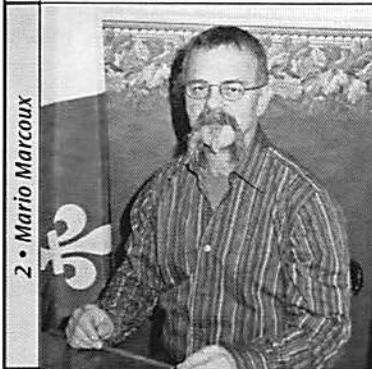
www.garant.com



1 • Yves Laflamme



Pierre Jean, maire



2 • Mario Marcoux



3 • Renald Roy



4 • Auguste Boulet



5 • Gaston Garant



6 • Jean-Yves Gosselin

Avec l'élection de Mario Marcoux et Auguste Boulet

Partie parfaite pour l'Équipe qui Eau'se

par Raynald Laflamme

L'élection de Mario Marcoux au siège n° 2 et celle de Auguste Boulet au siège n° 4 amène l'Équipe qui Eau'se au grand complet à la table du conseil municipal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Avec un taux de participation élevé, soit 65,5% des 1212 électeurs inscrits, la population a donc donné un vote de confiance à l'équipe du maire Pierre Jean. Et c'est en équipe que cette élection s'est jouée en faveur des conseillers, Marcoux et Boulet.

Le candidat sortant au siège n° 4, Auguste Boulet, a d'ailleurs donné tout le crédit à l'équipe qui lui a permis de se faire réélire: «Notre conseil avait décidé de se présenter en équipe. Ça nous a motivé et forcé à dire ce qu'on avait fait dans le passé et ce qu'on voulait faire dans le futur. On a su écouter les gens. On les a consultés. Et ça nous a rendu service. Dans l'avenir, on va travailler dans le même sens.»

Yvon Montminy, son adversaire battu par 180 voix de majorité, a lancé cet appel à la population: «Il n'y a pas assez de citoyens qui assistent aux séances du conseil pour défendre leurs idées. C'est avec les idées de chacun que la municipalité va se développer plus vite.» Ce n'est que partie remise pour le candidat Montminy qui tentera à nouveau de se faire élire dans quatre ans «si les citoyens me donnent une chance une 2^e fois».

La bataille des loisirs

Identifié par le maire Pierre Jean pour prendre en main le dossier des loisirs, Mario Marcoux était soulagé du résultat avec une majorité de 255 voix sur son opposant, Yvon Rémillard, lui aussi fortement impliqué dans les loisirs et les sports.

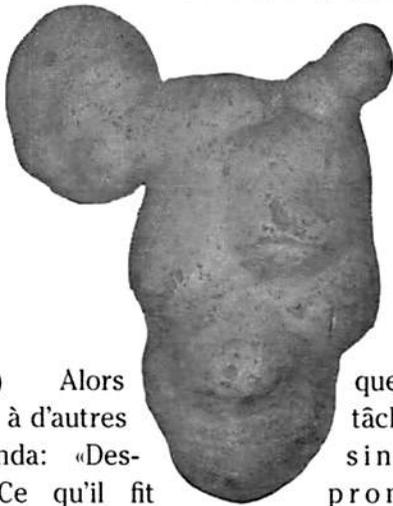
Avant même l'issue du vote, Mario Marcoux était déjà en mode action: «Il y a des projets en cours. On avance prudemment pour ne pas que les taxes augmentent. Il faut se faire appuyer par la population en s'assurant de leur participation.» Les projets en question sont la création d'un «Gym Santé» et l'embauche d'un animateur en loisirs «pour rencontrer nos jeunes, soutenir nos organismes et mettre de la vie dans notre centre des loisirs», de souligner Mario Marcoux.

Yvon Rémillard, qui a récolté 33% du vote exprimé, doit remettre à plus tard son plan de match pour revigorer les loisirs à Saint-François et par le fait même l'ensemble des infrastructures supportées à même les taxes municipales. La communication était au cœur des changements qu'il voulait apporter.

«Les gens ne sont pas au courant de ce qui se passe aux loisirs. Le comité des loisirs ne les renseigne pas. C'est normal qu'ils ne s'impliquent pas. On a toutes les infrastructures pour communiquer. On a le journal *L'écho* pour informer les gens», souligne-t-il.

La population aura quatre ans pour évaluer la performance du conseil municipal. Elle pourra déjà commencer à se faire une idée avec le dépôt du prochain budget.

Dessine-moi une patate!



(R.L.) Alors que le créateur s'exécutait à d'autres tâches, l'enfant lui demanda: «Dessine-moi une patate!». Ce qu'il fit promptement. Prenant la chose dans ses mains, l'enfant esquissa un sourire. «Appelons-la Monsieur Patate! dit l'enfant. Alors qu'il y avait tant à faire, le créateur pris Monsieur Patate et le retourna à la terre. Des millions d'années passèrent sans que Monsieur Patate ne vît la lumière. Puis, par une de ces belles matinées d'automne, Camille Laliberté, jardinier de son état à Saint-François, enfonça sa bêche et en ressorti quelque chose de fort étrange. «Monsieur! Ça c'est une patate!»



JOACHIM LAFERRIÈRE
ÉLECTRICIEN INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e avenue
Saint-Raphaël
GOR 4C0

TÉL.: 418 243-2074
FAX: 418 243-2157

Ferme
Porasseny inc.

et Saint-François
Montmagny

Éleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
Landrace, Yorkshire, Duroc suivie par le P.E.G., P.V.S.P

Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: 418 259-2638 Fax: 418 259-2319
Porcherie: 418 243-3222 Cell.: 418 241-3333

Crnebec
Décor

une division de



Pour mieux vous servir,
nous sommes ouverts
du lundi au vendredi
de 8h à 17h
et les samedis et dimanches
de 10 à 16h

TOUJOURS LA MÊME ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Afin de compléter votre aménagement paysager

Crnebec vous offre une variété

d'ornements de parterre tels:

les fontaines, bains d'oiseaux, statues et plusieurs
modèles de différentes grandeurs qui sauront
agrémenter votre décor.

Venez nous voir!

Près de la sortie 369
de l'autoroute 20

115, rue Principale • St-Pierre
tél.: 241-5242 / 248-2585
fax: 241-5248 / 248-8387

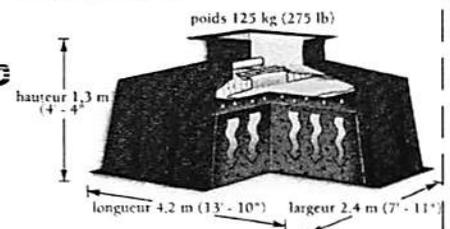
n° de licence RBQ: 2552 189929



TERRASSEMENTS
Joncher
& Frères inc.

Une solution performante, simple et compacte

**Système d'assainissement décentralisé
pour traiter vos eaux usées**



Spécialiste en:

- ✓ excavation ✓ terrassement
- ✓ marteau hydraulique ✓ niveau au laser
- ✓ vente et installation de fosses septiques et champs d'épuration

De plus, nous avons un choix varié de matériel naturel, tamisé et concassé

- ✓ TERRE NOIRE ✓ SABLE ET GRAVIER ✓ PIERRE

Élections 2005

Résultats du vote

Électeurs inscrits.....	1212
% du vote exprimé.....	65,5%
Siège n° 2	
Mario Marcoux.....	501.....67%
Yvon Rémillard.....	246.....33%
Siège n° 4	
Auguste Boulet.....	461.....62%
Yvon Montminy.....	281.....38%



Grâce aux Fermières

La table est mise pour le Réveillon

par Raynald Laflamme

Celles et ceux qui ont été prompts à se lever le dimanche 13 novembre sont repartis le sac plein de l'annuel Bazar-bouffe des Fermières de Saint-François. Tous les autres devront se résigner à se mettre à «popoter» pour le grand réveillon de Noël.

C'est comme ça à tous les ans. Trois jours de travail intensif à cuisiner de la part des Fermières s'envolent dans les toutes premières heures. Que dam! Pour les autres! Peut-on en vouloir au Cercle qui, par cette activité, amasse rapidement les dollars nécessaires à la tenue de leurs activités régulières? Certes, la formule retenue, premiers arrivés, premiers servis, est terriblement efficace pour garnir les coffres.

Quand même dommage! Dommage pour les artisans qui, après la rafle, se retrouve souvent seuls à leur table, personne à qui montrer leurs créations des derniers mois. Dommage pour les retardataires, pas seulement pour les mets qu'ils ne pourront se procurer, mais aussi pour le coup d'œil. Qu'elles sont belles les grandes tables bien garnies. Invitantes aussi! On aimerait croire qu'elles ont été montées expressément pour la Fête de Noël. Expressément pour nous, la visite!

Dommage que la formule retenue ne laisse pas place à un grand happening communautaire, le temps de quelques heures. Le temps de rêver à Noël et d'oublier le temps qui file.

Bon Réveillon à tous et joyeux festin! 🍴

Weed Man®

FAITES CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS

ENTRETIEN DE PELOUSE
ESTIMATION GRATUITE

256, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-7700
SANS FRAIS: 1 800 463-4877



Pensez prendre vos rendez-vous
pour la période des fêtes
de novembre et décembre

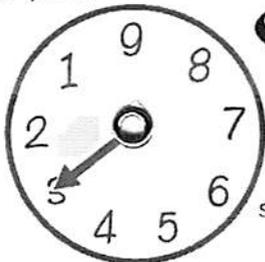
- ✦ Épilation à la cire
- ✦ Épilation au sucre
- ✦ Facial
- ✦ Manucure

Suggestions

Certificats cadeaux
personnalisés

Offrez des produits
de qualité

Plus que ...



Semaines
avant Noël!

Salon Danielle

142, ave Collin, Montmagny G5V 2R8 248-3727

Dîner de l'Âge d'or

Le dîner de l'Âge d'or de Saint-François pour les Fêtes aura lieu le mercredi 14 décembre 2005 au Resto La Plage, à 11h30. Coût: 7\$ pour les membres. Réservation avant le 12 décembre aux n^{os} de téléphone suivants: 259-7866 ou 259-2433. Bienvenue à tous! Les activités du club reprendront le 11 janvier 2006.

Tournoi de Charlemagne

Il y aura un tournoi de Charlemagne le dimanche 18 décembre au local de l'Âge d'or (vieux couvent) à 13h30. Bienvenue! La direction de l'Âge d'or souhaite à tous ses membres de passer de très belles Fêtes et à l'an prochain! 🍀



les équipements de ferme
bonneau

Gilbert Bonneau, président

VENTE ET SERVICE
D'ÉQUIPEMENTS DE FERME

881, chemin Saint-François Ouest
Saint-François, comté Montmagny
(Québec) GOR 3A0

Bureau: (418) 259-7735
Garage: (418) 259-7289
Fax: (418) 259-2122

**MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.**

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRNSPORT GRAVIER & SABLE

275, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC GOR 3A0

Tél.: 418 259-7789
Ligne directe: 1 800 463-8744

JB

Licence RBQ
8000-1316-58

LES
CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHER

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Rénovation • Construction
Résidentielle • Commerciale

194, rue Principale -- Berthier-sur-Mer
Tél. et fax: 259-2628

la nouvelle
GARANTIE
DES MAISONS
NEUVES
APCHQ



EMBALLAGES

Emballage de protection

L&M

Frédéric Jean
Directeur général

25, de l'Étang, Saint-François
(Québec) GOR 2G0 Canada

fredjean@emballageslm.com
www.emballageslm.com

Tél.: (418) 259-7710 Fax: (418) 259-7013
Sans frais: 1 866 259-7710

AUTOPRO

GARANTIE NATIONALE
Tant que vous êtes propriétaire
de votre véhicule

CARROSSERIE

- Service de «Frame master»
- Voitures de courtoisie
- Installation de pare-brise
- Estimation GRATUITE

**Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!**

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e rue, Montmagny
Tél.: (418) 248-5622 - Rés.: (418) 248-6072
Fax: (418) 248-7071

PLUS DE 43 ANS D'EXPÉRIENCE

Profitez des Fêtes!

par Joannie Corriveau

À notre plus grande joie, le temps des fêtes est déjà de retour faisant briller les yeux de chacun. La magie de Noël conquiert peu à peu nos coeurs tandis que la neige s'installe graduellement.

Pour les plus jeunes, cela représente le début d'un long congé d'école et l'excitation à l'idée de recevoir les présents que le Père Noël va leur apporter.

Que l'on soit petit ou grand, à cette époque de l'année, la féerie de Noël s'empare de nous. Le moment est venu de ressortir les décorations, de poser les lumières aux maisons, d'orner le sapin, d'acheter nos cadeaux et j'en passe.

Certes, le temps des fêtes est une période merveilleuse où l'on revoit la parenté et où l'on a l'occasion d'être en famille, mais pour plusieurs il est sy-

nonyme de course contre la montre. Il faut trouver des idées de cadeaux pour les siens, il faut aller les acheter et bien souvent on doit faire le tour des magasins plusieurs fois avant de dénicher le présent recherché. Encore êtes-vous chanceux si vous trouvez ce que vous désirez! Par la suite, il faut emballer nos achats, décorer la maison, cuisiner pour nos invités et veiller à ce qu'ils ne manquent de rien. Sous-estimant l'étendue de la tâche, bien souvent, les gens ont tendance à se prendre à la dernière minute pour effectuer tout cela. Bref, les jours qui précèdent le réveillon sont assez essouffants, car le 24 décembre tout doit être prêt afin de célébrer cette soirée dans la joie.

Durant cette course effrénée contre le chronomètre, on n'oublie parfois de



s'arrêter et d'apprécier cette fête unique. Il faut profiter de cette époque féerique pour rappeler à nos proches que nous les aimons, car après tout n'est-ce pas la fête de l'amour? Cette année, prenez le temps de vous arrêter un peu et contemplez la présence de vos proches ainsi que la magie qu'apporte cette période. Noël est l'occasion rêvée de passer des moments privilégiés en famille. Le plus belle chose que nous puissions recevoir est la présence des nôtres alors profitez-en! Joyeux temps des Fêtes! 🌿

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Super Soir

LOTO
BIÈRE / VIN
JOURNAUX

Épicerie
Agent autorisé de la SAQ
Essence

333, Chemin Saint-François (Québec) G0R 3A0



Heureuses réjouissances
avec les êtres qui sont chers
à votre coeur!



octobre à avril	Nos heures d'ouverture
Dimanche:	8h à 21h
Lundi au Mercredi:	6h30 à 21h
Jeudi et Vendredi:	6h30 à 22h
Samedi:	7h30 à 22h

Tél.: 259-7151

La communauté chrétienne en action
Assemblée des paroissiens

Le dimanche 18 décembre, après la messe de 10h30, aura lieu une assemblée des paroissiens. À l'ordre du jour: élection de nouveaux marguilliers. Les marguilliers dont le mandat se termine sont: Mme Fabienne Blais et M. Denis Rémillard. Bienvenue à tous.

Préparation à L'Avant et à Noël

Le temps de l'Avent a débuté le dimanche 27 novembre et se poursuivra jusqu'à la fête de Noël. Le thème de l'Avent 2005 est: «Une vie à préparer». Pour nous faire saisir l'importance de préparer notre vie afin qu'elle soit un terrain propice au Seigneur qui vient, la Parole de Dieu proposée pour l'Avent et Noël 2005 fera résonner en nous de multiples appels à préparer la vie, avec des couleurs et des accents variés.

Célébration du Pardon du temps de L'Avant

Notre célébration du pardon du temps de l'Avent aura lieu cette année le lundi 12 décembre à 19h30. Il s'agit d'une célébration avec absolution collective.

À St-Pierre, la célébration aura lieu le lendemain, soit le mardi 13 décembre à 19h30.

Préparation à la confirmation

Le mercredi 7 décembre à 15h20: célébration du pardon.

Horaire des célébrations du temps de Noël

À Saint-François

Messe de Noël
 (samedi, 24 décembre)

À l'église:..... 20h

À la chapelle des Prairies: ...Minuit

À St-Pierre

Messe de Noël
 (samedi, 24 décembre):

À l'église:.....21h30

(Pas de messe le 25 décembre)



Pour toutes les autres célébrations du temps des Fêtes, on suivra l'horaire régulier, y compris pour le Jour de l'an.

* Célébration communautaire du pardon à St-François:
 lundi, 12 décembre à 19h30

* Célébration communautaire du pardon à St-Pierre:
 mardi, 13 décembre à 19h30



Boulet
 Encans Boulet inc.

Alfred Boulet

564, chemin Rivière-Sud
 Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
 (Québec) GOR 3A0

Tél.: (418) 259-7086
 Fax: (418) 259-2610
 www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

Auto PLACE
 MAÎTRE MÉCANICIEN

Germain
 Gilbert
 Brigitte
 Samson
 Propriétaires.



Service professionnel

- Mécanique
- Carrosserie
- Achat et vente d'autos
- Pièces usagées
- Remorquage



NEUFS ET USAGÉS
USAGÉS à partir de 25\$

Votre
centre autorisé
de recyclage
d'autos de
la région

Permis recycleur: 60666

GARAGE



SAMSON

873, Rang Nord, St-Pierre de la Riv. du Sud

FINANCEMENT SUR PLACE

TÉL.: 418•248•1422

FAX.: 418•248•7074

FERME HORTICOLE

Lajoie

Conception, réalisation
 et entretien paysager
 Centre-jardin
 Producteur de vivaces
 et d'annuelles



330, boul. Saint-Vallier
 Saint-Vallier (Québec) GOR 4J0
 Tél.: (418) 884-3124

**1212
Mercis**

Chers concitoyens (nes)

Le 6 novembre 2005, tous (tes) avez eu la possibilité de participer à un salutaire exercice de démocratie essentiel au développement de notre municipalité. Dans mon premier mandat, j'ai travaillé à l'amélioration de la qualité de vie et à la promotion du développement durable à St-François. Mon élection par acclamation comme conseiller municipal ne fait que renforcer mon attachement et mon engagement auprès de la population de St-François. J'ai le goût, maintenant, de partager avec vous ma vision de notre municipalité de demain et de relever avec mes collègues les défis qui se présenteront à nous au cours des prochains mois, voire des prochaines années. Je demeure à l'écoute de vos priorités, vos besoins, vos attentes et des critiques constructives.

Au cours du prochain mandat, j'aurai l'occasion d'approfondir des idées, d'en proposer des nouvelles et d'échanger avec vous. Avec votre appui, je suis convaincu que nous saurons faire de St-François, une municipalité exemplaire où il fera bon vivre, une municipalité engagée

sur la voie d'un développement responsable, cohérent et rentable. Une municipalité pour le monde et au goût du monde, que nous laisserons avec fierté en héritage à nos enfants et nos petits-enfants.

Je félicite tous les candidats de qualité qui ont eu le courage de se prêter à cet exercice. Tous mes éloges à nos deux élus, ancien et nouveau, qui joignent l'équipe qui EAU'se et qui, s'il n'y pas de sable dans l'engrenage, feront ce qu'il f'EAU.

Je ne peux terminer sans remercier tous nos bénévoles ainsi que tous nos employés en particulier ceux avec qui j'ai un lien responsable, c'est-à-dire nos pompiers volontaires ainsi que nos premiers intervenants qui accomplissent un travail digne et réfléchi. Je reçois occasionnellement des échos positifs de l'extérieur de notre communauté. Je vous exhorte à continuer votre excellent travail.

Enfin, je félicite tous les responsables de notre journal *l'Écho de St-François* pour votre nouvelle présentation de qualité et de bon goût. Vous avez conçu un archétype qui crée l'envie. Pour emprunter une expression d'un jubilant député bien connu dans notre région «Mesdames, messieurs, bravo!»

Jean-Yves Gosselin
Conseiller

Merci, merci!

Être positif et construire au travers des contraintes que la vie nous impose rend la victoire savoureuse. Et cette victoire est aussi votre victoire, gens de Saint-François.

Un merci aux gens qui ont travaillé dans l'ombre de mon élection : vous êtes spéciaux, ne l'oubliez jamais.

Un merci aux conseillers municipaux qui ont bien voulu être conséquents du geste qu'ils ont posé en présentant l'équipe de Pierre Jean.

Dans cette course à l'élection, je suis entré dans vos demeures, dans votre vie, un court moment et j'ai pris conscience de vos préoccupations.

Faire équipe avec monsieur Auguste Boulet m'a permis de constater les attentes des citoyens et du monde agricole. Des attentes différentes pour l'un et pour l'autre.

Déréglementation, loi, règlement, autant de mots pour trouver des solutions justes et équitables pour tous et tout ce monde doit gagner sa vie et la vivre le mieux possible dans le respect de chacun.

C'est un honneur pour moi de vous représenter et j'espère être à la hauteur de vos attentes. Bien à vous,

Mario Marcoux



**LES IMPRESSIONS
CREDO INC.**

1010, rue Renault
Saint-Jean-Chrysostome
(Québec) G6Z 2Y8
11, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0

Tél.: (418) 839-7207
Télec.: (418) 839-1665
imp.credo@qc.aira.com



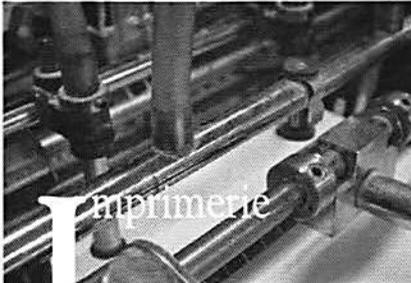
impression
Numérique

- Centre de photocopies avec ou libre service
- Finission de documents
- Reproduction de plans
- Reprographie
- Sorties laser, couleur ou noir et blanc
- Transfert sur vêtements, fanions, etc...



Graphisme

- Affiches
- Brochures
- Calendriers
- Cartes de Noël
- Conception
- Dépliants
- Infographie
- Logos
- Pochettes
- Rapports annuels



Imprimerie

- Cartes d'affaires
- Chèques
- Court ou grand tirage
- Enveloppes
- États de compte
- Factures
- Formulaires en continu
- Impression 1 à 4 couleurs
- Papeterie commerciale

LANCEMENT DES SERVICES 2005-2006 D'ÉCOPRISE CASAULT



Écoprise Casault est un organisme sans but lucratif qui permet à des jeunes de 13-15 ans, en difficulté d'apprentissage, et à des groupes d'adultes en réinsertion au marché de l'emploi, d'acquérir une expérience de travail dans un cadre modelé à la réalité du marché. Nous avons pour mission principale de travailler avec les participants afin de **lutter contre le décrochage scolaire, susciter le goût à l'emploi et former des travailleurs responsables.**

Nos possibilités de fabrication sont variables selon les besoins et les demandes de nos clients. Nous sommes très disponibles et il nous fera plaisir de soumissionner en tant

que sous-traitant sur l'un ou l'autre de vos projets.

Certaines entreprises de la région nous font déjà confiance et sont devenus nos clients à moyen ou à long terme. Les Industries Caron Meubles, Bois Traités M.G., Maisons Laprise, Créations Verbois, Bois P.S.Q., Esco Distribution, Stryker Bertec Medical, Promutuel Montmagny, la Caisse populaire Desjardins de Montmagny, la Ville de Montmagny et le groupe Dynaco BMR de Montmagny utilisent déjà nos services et nous disent qu'ils ont été satisfaits de la qualité de notre travail.



Nouveauté

Services offerts

- ◀ **Sous-traitance** industrielle et commerciale;
- ◀ Fabrication de diverses composantes de meubles;
- ◀ Fabrication d'articles **promotionnels** ou autres produits en bois (Demandez notre catalogue);
- ◀ Fabrication de **bandes de patinoire** sur mesure;
- ◀ Services de **préparation de bois** aux particuliers.



Pour davantage d'informations, contactez :

Christine Blanchet, coordonnatrice

Écoprise Casault

141, boul. Taché Est

Montmagny (Qc) G5V 1B9

christine.blanchet@cscotesud.qc.ca

Tél.: 248-2370, poste 260

Un mot de

François Létourneau

Concitoyens et concitoyennes de St-François,

Le 6 novembre dernier, le monde municipal était en pleine période électorale. Comme vous le savez déjà, je n'ai pas sollicité un second mandat comme conseiller municipal. En effet, pour des raisons personnelles et professionnelles, j'ai pris la décision de prendre une pause au niveau de mes implications dans notre très belle municipalité afin de consacrer plus de temps à ma famille et d'utiliser cette disponibilité dans la réalisation de projets futurs.

Avec beaucoup de plaisir, j'ai agi comme élu au Conseil municipal et président des Loisirs de St-François depuis trois ans

et je suis très fier des accomplissements de notre Conseil municipal et de notre Comité des loisirs pendant cette période ainsi que des réalisations auxquelles j'ai pu participer. Ce fut pour moi une expérience des plus enrichissantes. Je souhaite une très bonne continuité à monsieur le Maire, aux conseillers réélus ainsi que le meilleur des succès aux conseillers nouvellement élus.

En terminant, soyez assurés que j'ai eu et j'aurai toujours à cœur les intérêts des sudfranciscois et sudfranciscoises et les remercie de leur confiance à mon endroit durant ce bref mandat.

Au plaisir de se revoir à nouveau

François Létourneau
Conseiller municipal sortant

Le comité Parc-école est à compléter son financement

Le comité Parc-école est à sa deuxième et dernière année d'existence. Nous avons commencé l'année en sollicitant une aide financière au Pacte rural. Grâce à l'appui du comité de développement communautaire, du conseil d'établissement et de la Municipalité, nous avons obtenu 10000\$. Notre première campagne de financement a été la vente de t-shirt à l'effigie du 25^e anniversaire de l'école. Grâce à l'excellente participation des parents, nous avons amassé 1030\$.

Nous voulions impliquer les enfants dans notre projet. Avec l'aide des professeurs et de parents, les élèves ont réalisé de magnifiques décorations de Noël, des colliers, des foulards et plus encore. Quelques fermières nous ont tricoté de magnifiques pantoufles, mitaines et bas et des grands-parents nous ont offert certaines de leurs créations. Toutes ces belles choses ont été vendues au Bazar-bouffe et nous ont rapporté 545\$.



En présence de Maryse Lagüe et Louise Boulet, Stéphanie Paré, Sabrina et Katia Cantos ont participé au dernier Bazar-bouffe.

Collecte de bouteilles

Pour notre prochaine campagne, nous sollicitons votre aide: à la mi-janvier, nous allons faire une collecte de bouteilles. Nous pourrions même aller les chercher chez vous. Nous terminerons avec l'emballage chez Maxi les 23, 24 et 25 mars.

Je termine en vous remerciant pour votre appui et vos encouragements. Un merci tout spécial à tous les bénévoles qui nous aident à réaliser notre projet.

Louise Boulet, au nom des membres du comité Parc-école
(Maryse Laguë, Mélanie Simard et Vicky Garant)

Découvrez **Zz** un univers de détente
Massage de détente
Vous voulez vous détendre?
Je peux vous aider!
Pour plus d'information: **Zyne Z**abranche
259-7360

MS²
Jean Morin
-Électronique industrielle
-Mécanique industrielle
-Contrôle et automatisation
-Service D'urgence 24 heures
171, 4^e rue
Montmagny (Québec)
G5V 3L6
Tél.: (418) 248-0444
Fax: (418) 248-0395
Courriel: ms2controlemont@globetrotter.net
SERVICE D'URGENCE 24 HEURES SUR 7 JOURS

Montmagny Volkswagen
VENTEMTYVW@GLOBETROTTER.NET
JACQUES DUMONT
DIRECTEUR DES VENTES
VENTE - OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
9 HEURES À 21 HEURES
MONTMAGNYVW.COM
160, boul. Taché OUEST, MONTMAGNY (QUÉBEC) G5V 3A5
TÉL.: 418 • 248 • 0057 FAX: 418 • 248 • 2959

Ils veillent à la sécurité de tous les élèves

Bonjour, je me présente, Dominique Montminy, je suis en 6^e année et je suis la capitaine de la brigade scolaire. Depuis quelques mois, mon équipe et moi veillons à la sécurité de tous les élèves de l'école La Francolière. L'enseignante qui est responsable de la brigade est madame France.

À la fin du mois de septembre, tous les élèves de l'école se sont réunis au gymnase pour officialiser le rôle du brigadier avec l'agent Drouin de la Sûreté du Québec. Les brigadiers ont fait leur promesse d'engagement devant

tous les élèves, le personnel de l'école et les conducteurs d'autobus. Nous avons reçu notre carte de membre et monsieur Drouin nous a remis officiellement notre ceinture ou notre dossard.

Nous sommes une équipe de 18 brigadiers. Tout au long de l'année nous allons faire notre possible pour faire respecter les règles de la sécurité routière.

Soyez prudents, surtout lorsque vous circulez dans la zone scolaire. Au plaisir!

Dominique, la capitaine

Une célébration spéciale pour le 220^e anniversaire de l'église de Saint-Pierre

Le 4 décembre à 9 heures il y aura une messe spéciale, avec des éléments d'autrefois, à l'église de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. L'église actuelle est la troisième de la paroisse et la plus ancienne de la Côte du Sud.

Ce joyau du patrimoine religieux aura 220 ans car la première messe fut célébrée le 6 décembre 1785.

Après la messe, le conseil des marguilliers vous convie à

la sacristie pour venir fraterniser, un vin sera servi ainsi que d'autres breuvages.

Vous êtes tous invités à venir en grand nombre, nous aimerions faire revivre cette tradition.

Bienvenue et notre vénérable aïeule sera heureuse d'ouvrir ses portes le 4 décembre. N'oubliez pas Mesdames de sortir votre chapeau!

Le comité culturel de Saint-Pierre



Yvon Montminy invite les citoyens aux séances du conseil

Je veux remercier les citoyens qui m'ont fait confiance dans leur vote et je voudrais que les citoyens viennent assister aux séances du conseil tous les premiers lundis du mois pour voir nos conseillers à l'œuvre. Merci et bonne séance du conseil.

Yvon Montminy

Chronique policière

La course aux cadeaux

À l'approche des fêtes, une activité fébrile s'installe au cœur de la population. Cette activité se nomme "la course aux cadeaux". Évidemment, les voleurs, spécialistes du vol dans les véhicules, se mettent aussi de la partie. D'année en année, à cause de la négligence de plusieurs personnes, ils font toujours une récolte extraordinaire.

Voici une histoire vécue :

Peut-être allez-vous vous reconnaître ...

Comme plusieurs, cet homme occupé avait attendu à la dernière minute pour effectuer ses achats de Noël. Il reporta donc au 24 décembre sa tournée des grands magasins. À la première heure, il se rendit au centre commercial. Après avoir stationné sa voiture, il entreprit sa course contre la montre. Ses achats terminés, il les déposa sur la banquette arrière de sa voiture et fit une dernière vérification: cadeaux pour sa femme, ses enfants, sa mère, son père, etc. Tout y était ...

Épuisé, il décida d'aller prendre un rafraîchissement avant de regagner son domicile. De retour à sa voiture, il constata que la glace de la portière arrière avait été fracassée. On avait dérobé la totalité de ses achats. Il se rendit aussitôt au poste de police du secteur afin de rapporter le crime. À son retour à la maison, tous les membres de sa famille apprirent la triste nouvelle. Tous furent très déçus, mais aucun ne le fut autant que lui.

Le policier qui a fait le rapport lui fit les observations suivantes:

- Le temps des fêtes est la période de l'année la plus propice aux vols dans les véhicules. Il faut en tout temps verrouiller les portières.
- On peut se procurer des boutons de verrouillage incrochetables.
- Il faut toujours s'assurer que les vitres de la voiture sont entièrement fermées.
- Il faut stationner sa voiture dans un endroit bien éclairé.
- Il ne faut jamais laisser d'objets de valeur à la vue: il est plus prudent de les placer dans le coffre à gants ou dans le coffre arrière.

Le vol dans les véhicules entraîne une hausse des primes d'assurances et cause des dommages matériels, sans compter les ennuis reliés au vol des objets.

En adoptant des habitudes préventives, on s'évite de bien désagréables surprises.

THÉBERGE

AÉRATION

- AÉRATION
- DÉCHAUMAGE

- TONTE DE PELOUSE
- DIVERS PETITS TRAVAUX

INFORMATION

STÉPHANE: 259 • 2769
MARIO: 243 • 3391

TÉL.: 418 • 259 • 7140
10, chemin des Prairies Est

TÉLÉC.: 418 • 259 • 7140
Saint-François, Québec

GOR 3A0

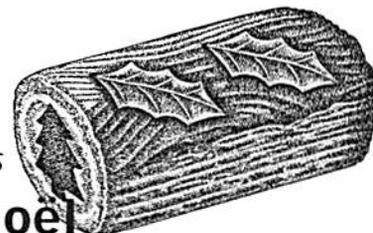
L.S.B.C. inc.

SIMONE SIMARD, PROPRIÉTAIRE

Les activités de décembre du Cercle de Fermières

Le mercredi 14 décembre se tiendra le souper des Fêtes suivi de la réunion au local des Fermières. Le souper aura lieu à 18 heures.

Si vous n'avez pas votre carte pour le souper de Noël, en vente au coût de 10\$, communiquez avec Mireille Fournier au plus tard le 7 décembre au numéro 259-7526. Nous ferons un échange de cadeaux : napperon avec motif de Noël d'une valeur de 8\$ à 10\$. Bienvenue à tous. 🌿



Recette des Fermières

Bûche de Noël

4	œufs séparés
2/3 tasse de	sucre
1/2 zeste de	citron râpé
3 c. à table d'	eau froide
1 tasse de	farine
1 c. à thé de	poudre à pâte
1/4 c. à thé de	sel
	Sucre à glacer
	Confiture ou crème pâtissière

Préparation

- ✦ Battre les blancs d'œufs fermement avec 1/3 tasse de sucre.
 - ✦ Battre les jaunes avec le reste du sucre. Ajouter le zeste de citron et l'eau froide.
 - ✦ Incorporer les blancs aux jaunes.
 - ✦ Ajouter les ingrédients secs en pliant la pâte.
 - ✦ Déposer sur une plaque à biscuits recouverte d'un papier ciré.
 - ✦ Cuire au four 375° F, 12 à 14 minutes.
- Après la cuisson, renverser le gâteau sur une serviette humide saupoudrée de sucre à glacer.
- ✦ Enlever le papier ciré.
 - ✦ Couper la bordure du gâteau et rouler le gâteau avec la serviette.
 - ✦ Refroidir. Dérouler et étendre la confiture ou crème pâtissière sur le gâteau et rouler de nouveau.
 - ✦ Recouvrir d'un glaçage brun et décorer pour donner un air de Noël. 🌿



Offrez-vous une
maison adaptée à
votre style de vie



- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web: www.maisonlaprise.com
- Plus de 400 modèles à votre disposition

Maisons pré-usinées

240, des Ateliers
Montmagny
(418) 248-0401

R.B.Q.: 2634-7666-98

Quincaillerie - Matériaux - Moulées - Semence - Pesticides



C.A. DE LA RIVIÈRE-DU-SUD

34, Chemin Saint-François Ouest
Saint-François (Québec) G0R 3A0

Courriel: cooprivsud@globetrotter.net
Site internet: www.cooprds.ca

Tél.: (418) 259-7715

Fax: (418) 259-7717

Société coopérative





BOUCHERIE Richard Morin

602, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) GOR 3A0



Service d'abattage
Viande de choix
Produits maison
Viandes marinées
pour méchoui et BBQ

Lunde-Mardi-Mercredi: 8h à 17h30
Jeudi-Vendredi: 8h à 21h
Samedi: 8H à 17h

SPÉCIAUX EN MAGESIN TOUTES LES SEMAINES

On s'en occupe!

ASSURANCES AUTO, HABITATION, COMMERCIALE



Pierre Paré
COURTIER EN
ASSURANCES DE
DOMMAGES



Denise Prévost
SOUSCRIPTRICE



Bernard Giasson
COURTIER EN
ASSURANCES DE
DOMMAGE

PLACEMENTS ET SERVICES FINANCIERS



Réal Fontaine
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIERE



Frédéric Picard
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIERE



Bertrand Bélanger
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIERE



Frands Fontaine
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIERE

Un choix de confiance!

AFL
Groupe Financier
RÉSULTATS ASSURÉS

248-3358
234, boul. Taché Est, Montmagny



À TOUS NOS AMIS ET CLIENTS
DE JOYEUSES FÊTES

CASSE-CROÛTE
CHEZ MIKE
570, chemin St-François Ouest
Saint-François
259-2447

Le Café du Havre



Joyeux

Noël

Havre: 259-2953 (8h30 - 16h30) ou Café: 259-2364
120, rue de la Marina • Berthier-sur-Mer

À toutes les personnes touchées par le cancer et leurs proches

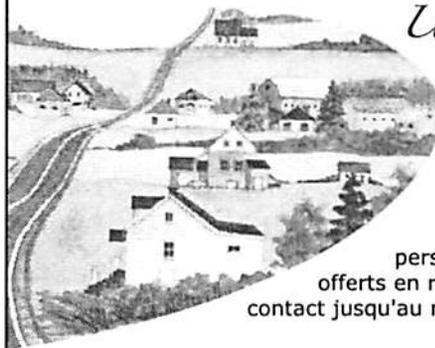
Vous êtes invités à assister à une présentation de l'approche Écho à la salle polyvalente du CLSC de Montmagny, le vendredi 2 décembre 2005 à 14 heures. Monsieur Christian Magny fera la présentation

L'approche ÉCHO a été développée au Québec par le Dr Jean-Charles Crombez au sein d'un grand centre hospitalier montréalais. Redonner un espace de liberté, remettre en mouvement, initier les jeux, permettre les créations, cette approche consiste à apprendre et à expérimenter des outils de transformation intérieure pour potentialiser les processus vitaux pour qu'il soit permis de continuer à penser, à sentir, à bouger... et à vivre quoi!

En assistant à la présentation, vous pourrez : (re) découvrir l'historique de cette approche ainsi que les développements depuis sa création. 🌿

**Source et information: Madame Lorraine Lemelin
Solidarité Cancer du sein, MRC de Montmagny-L'Islet
Téléphone: 418-249-2941**

**Promutuel Montmagny, un assureur
au service des gens d'ici**



Une équipe dynamique et professionnelle à l'image et à l'écoute des gens d'ici.

Des services personnalisés entièrement offerts en région, de tout premier contact jusqu'au règlement d'un sinistre



**PROMUTUEL
Montmagny**

**Richard Galibois, agent
259-7405**

Assurance

habitation • automobile • commercial • agricole • vie

Trempez-vous
dans le sirop...
sur le bord de la mer



195, boul. Blais Est, Berthier-sur-Mer
Aut. 20 sortie 364

Réservation :

418-259-7514 • 1-866-559-7514

www.moteldelaplage.com

Festival du pain doré

*C'est bon...
la vie.*



Pour un temps limité.
7 jours sur 7.

**Brunch tous les dimanches avec
fondue au chocolat à volonté.**

LES DÉBROUILLARDS

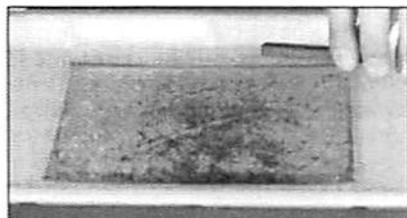
Une expérience attirante

Découvre les secrets de cette force invisible : le magnétisme.

Il te faut

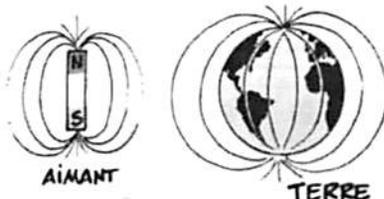
- Un sac de plastique avec fermeture (genre Ziploc)
 - De l'huile pour bébé ou huile minérale
 - De la laine d'acier sans nettoyant ou de la limaille de fer (disponible dans une quincaillerie)
 - Des ciseaux
 - Un aimant
 - Une feuille de papier blanc
1. Coupe la laine d'acier en morceaux minuscules.
 2. Dépose cette limaille de fer dans le sac.
 3. Verse cinq à six cuillerées d'huile (environ 80 ml) dans le sac et referme-le.
 4. Dépose le sac sur la feuille de papier.
 5. Place l'aimant sur ton sac rempli d'huile et de limaille.

Que remarques-tu ? Les lignes du champ magnétique de l'aimant apparaissent !



C'est quoi le truc ?

CHAMP MAGNÉTIQUE



La limaille de fer s'oriente selon les lignes de force du champ magnétique de l'aimant. Or, les lignes de force d'un aimant vont de son pôle nord à son pôle sud. C'est comme pour une boussole dont l'aimant est la Terre. La Terre est un

immense aimant à cause de son noyau de fer et de nickel. Lorsque tu utilises une boussole, l'aiguille (magnétisée artificiellement) est attirée par le pôle Nord magnétique de la Terre.

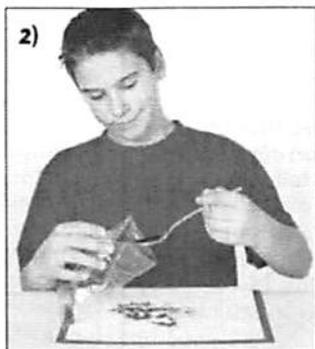
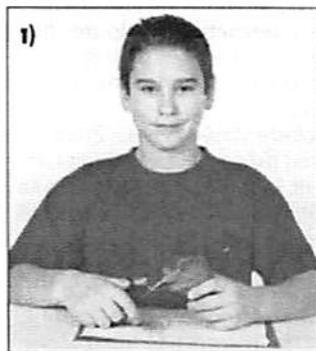
Poursuis ton expérience

Utilise un aimant circulaire ou en forme de fer à cheval et observe ses lignes de champ. Fascinant, non ?

Place deux aimants sous le sac et observe ce qui se passe lorsque tu places côte à côte les pôles identiques et les pôles différents. Lorsque les pôles opposés sont vis-à-vis, ils s'attirent et les lignes de champ sont orientées de façon précise. Lorsque les pôles sont identiques, les lignes de champ dévient de leur trajectoire et repoussent les aimants.

Savais-tu que...

Certains minéraux, comme la magnétite, sont des aimants naturels. Leur structure est composée d'atomes dont les électrons tournent tous dans le même sens. C'est cet alignement particulier qui génère un champ magnétique.



Activités de décembre au club V.T.T.

Déjeuner cognac le 18 décembre à compter de 9h30.

Prenez note: le club sera ouvert tous les après-midi de 12h à 17h dans la semaine des Fêtes du 26 décembre au 31 décembre. Bienvenue à tous. Renseignements: Cécile 259-7454

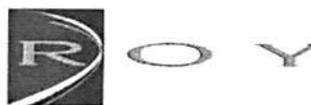
Merci à vous et Joyeuses Fêtes 🍀

Visiter Les Jardins de Quatre-Vents

Pour la saison 2006, ce jardin privé exceptionnel de la région de Charlevoix (Cap à l'aigle) sera ouvert au public les 24 juin, 8 et 22 juillet ainsi que le 5 août. Vous devez réserver entre le 1^{er} et le 15 décembre 2005, par téléphone au (418) 434-2209 ou par courriel à l'adresse suivante cepas@charlevoix.net C'est à une heure trente de Québec et ça vaut vraiment le déplacement.

Un Joyeux Temps des Fêtes à toutes et à tous! 🍀

Daniel Morin,
pour le comité d'embellissement



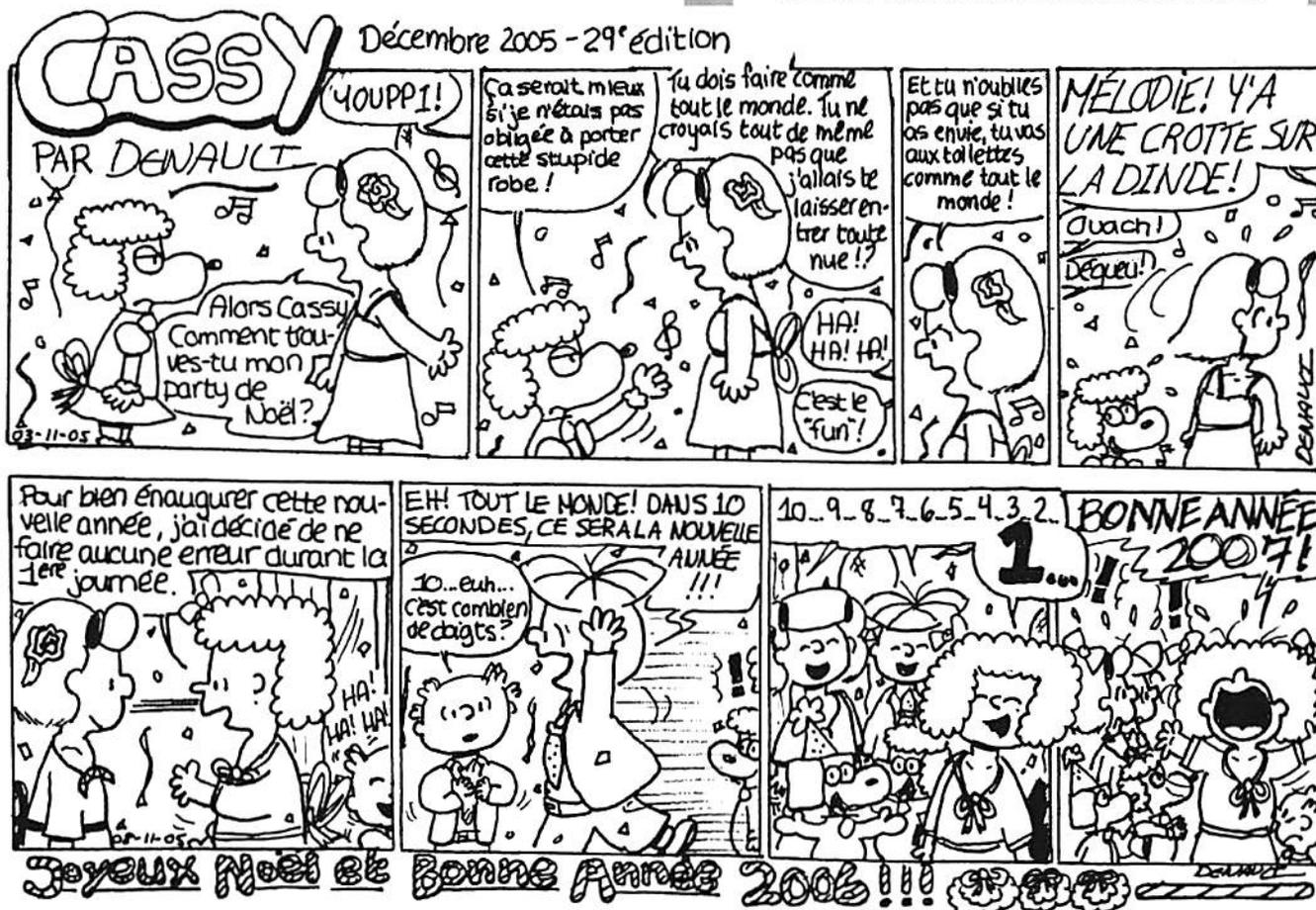
Produits Métalliques Roy inc.

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711

FAX: 418 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE



dimanche

lundi

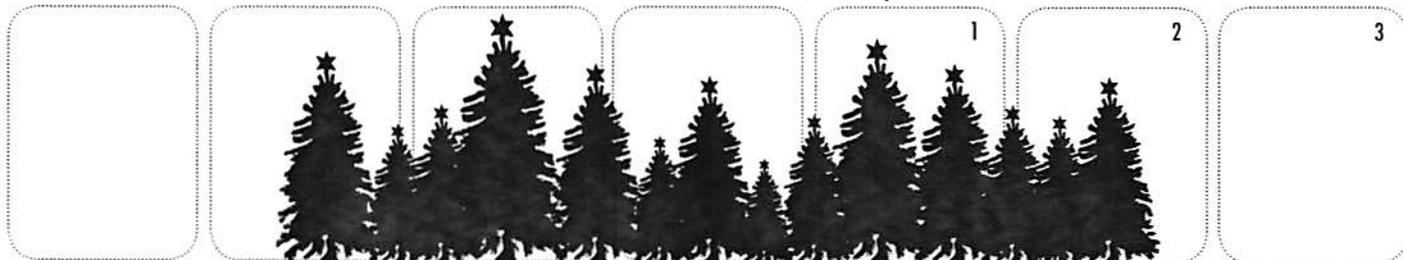
mardi

mercredi

jeudi

vendredi

samedi



4

Réunion
du conseil

5

6

7

8

9

Bac bleu



10

11



Tombée du
journal

12

13

DÎNER
DE L'ÂGE D'OR
11H30
LA PLAGE

Souper
des Fermières
18h00

14

15



16

17

Club VTT
Tadoussac

déjeuner cognac

ÂGE D'OR
TOURNOI
DE CHARLEMAGNE
13H30
MAISON DE LA PAROISSE

18

19

20

21

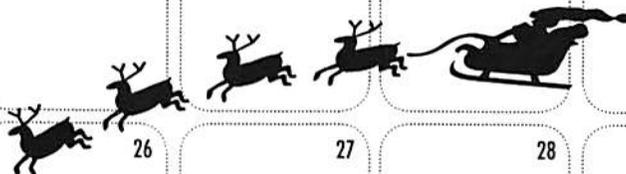
22

23

Bac bleu



24



25

Joyeux
Noël!

26

27

28

29

30

Bonne fin d'année!



31



248-0117 / 1 800 463-0117

Fleuriste
Demontmagny Inc.

Monique Gaudreau, propriétaire
310, boul. Taché Est, Montmagny
G5V 1C8

- ⊗ Fleuriste
- ⊗ Boutique de décoration
- ⊗ Serres et culture-jardin

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment ajournée ce lundi 10 octobre 2005 et tenue à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à dix-neuf heures et trente minutes..

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, François Létourneau, Rénauld Roy, Auguste Boulet, Gaston Garant et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

POINTS MUNICIPAUX

OFFRE DE SERVICE DE GESTECH ENVIRONNEMENT INC.

Gestech Environnement Inc. avait déposé une offre de service pour opérer la future usine de filtration à l'automne 2004.

Il y a de cela un mois environ, Gestech Environnement Inc. avisait la Municipalité qu'il ne pourrait opérer l'usine au coût proposé étant donné la grosseur de l'usine. Bref, les gens de Gestech avaient mal évalué le temps requis pour opérer l'usine. À la suite de cette constatation, la Municipalité a demandé à Gestech Environnement Inc. de déposer une autre offre de service. Ça a été fait, il y a de ça environ deux semaines.

Le Conseil municipal a évalué la nouvelle offre déposée et, afin de pouvoir comparer, a demandé à une autre entreprise spécialisée dans le domaine de lui en déposer une à son tour.

L'offre de Gestech Environnement Inc. est moins élevée que celle de Aquatech Inc. Hors, la Municipalité décide de retenir l'offre de Gestech Environnement Inc.

CONSIDÉRANT QUE l'usine de filtration d'eau potable devrait être prête d'ici le mois d'avril 2006;

CONSIDÉRANT QU'une formation spécifique est exigée pour opérer une usine de filtration d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le personnel actuel de la Municipalité ne possède pas la formation exigée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de la direction de la Santé publique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre de service déposée par «Gestech Environnement Inc.» qui consiste à exploiter, à opérer, à faire l'entretien préventif et assurer le bon fonctionnement du système de traitement de l'eau potable de la Municipalité selon les devis techniques des consultants;

QUE le coût du mandat s'élève à cinquante-cinq mille dollars (55 000\$) taxes en sus pour:

- l'exploitation du système de traitement d'eau potable et

- le suivi du système de traitement d'eau potable

et ce, pour une année;

QUE le mandat décrit dans l'offre de service de Gestech Environnement Inc. débute à partir du moment où la mise en service de l'usine de filtration sera faite;

QUE tout ce qui se fera avant la mise en service de l'usine de filtration par Gestech Environnement Inc. soit rémunéré sur une base horaire de trente-six dollars (36\$);

QUE les visites de Gestech Environnement Inc. pendant la construction de l'usine se fas-

sent à un rythme qui pourra être déterminé par le surveillant des travaux de BPR Groupe-Conseil.

COBAVERS

Le directeur présente aux élus une copie de la demande d'appui au projet «Amélioration de deux cours d'eau du bassin versant de la rivière du Sud».

Ce point municipal a été effleuré à la séance du 3 octobre dernier. Il y avait des interrogations sur certains points comme: où passe la Petite rivière Sainte-Marguerite? Les travaux de restauration se feraient à quels endroits?

Des représentants de Cobavers sont venus rencontrer le Conseil municipal et ont répondu à toutes leurs questions.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de bassin versant de la Rivière du Sud (COBAVERS) est un organisme sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le projet de restauration et de mise en valeur de la Petite rivière Sainte-Marguerite est le premier pas d'une action concertée avec des intervenants des secteurs municipaux, socio-économiques et communautaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénaud Roy

APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de consentir une aide à Cobavers en lui fournissant de l'équipement ou de la main-d'œuvre jusqu'à concurrence de mille (1 000\$) dollars;

QUE l'aide apportée contribue à améliorer la qualité de l'eau et la qualité des habitats aquatiques à Saint-François et à Saint-Raphaël.

GYM-SANTÉ

Suite à la rencontre avec les instigateurs du projet du centre de conditionnement physique, le Conseil municipal décide de ne pas accorder immédiatement une aide financière au projet. Il veut, avant de donner son aval, qu'il y ait entente entre les membres du Conseil des Loisirs et les membres du Conseil d'administration du Gym-Santé.

Le prochain C.A. des Loisirs a lieu mercredi le 12 octobre prochain.

C'est un dossier à suivre.

ENTRÉE D'EAU À FERME A ET P ROY INC.

Le prix pour un raccordement est de 1 000\$ pour un service et de 1 250\$ pour les deux (aqueduc et égout). Dans ce cas-ci, c'est pour un raccordement à l'aqueduc. Les propriétaires veulent une entrée de service de 1½". L'estimation des coûts en matériel s'élève autour de 700\$. Autre particularité, il va falloir couper la rue Gendron.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de raccorder Ferme A et P Roy Inc. à son réseau d'aqueduc pour la somme de mille dollars (1 000\$);

QUE Ferme A et P Roy Inc. paye la différence de coût en matériel qu'il y a entre une entrée de 1½" comme il veut et la ¾" standard qui est posée habituellement.

WEED-MAN (AÉRATION)

Pour le terrain sur le devant et sur le côté est de la Maison de la Paroisse et pour tout le parc Olivier-Tremblay, Weed-Man propose d'aérer le sol pour un montant de 255,60\$ taxes incluses.

Globalement, ça représente une superficie d'environ 12 000 pi. car.

Le Conseil municipal remercie Weed-Man pour sa proposition mais il juge que ce n'est pas nécessaire pour cette année.

MODIFICATION À L'ENTRÉE D'UNE PROPRIÉTÉ

Monsieur Herman Gagné, propriétaire du 158 chemin Morigeau, a agrandi sa propriété en y annexant un garage. Aussi, désire-t-il déplacer son entrée de 8 pieds vers le Sud. Ça implique de couper la bordure de rue sur une distance de 8 pieds au Sud et de combler de 8 pieds la même bordure du côté nord.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud permet à monsieur Herman Gagné, résidant au 158 chemin Morigeau, de modifier l'entrée d'accès à sa propriété;

QUE les frais inhérents à tous ces travaux lui incombent entièrement, c'est-à-dire:

- couper environ 8' de bordure de rue au sud de l'entrée actuelle

- recouler une section de bordure de rue en ciment d'environ 8' au nord de l'entrée;

QUE le tout soit fait sous la supervision du responsable des travaux publics, monsieur Claude Morin.

HONORAIRES PROFESSIONNELS

BPR Groupe-Conseil présente de nouveaux honoraires professionnels pour la période se terminant le 24 septembre 2005. Une copie du document est remise à chacun des élus afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Le montant de ces honoraires-ci s'élève à 37 055,82\$ taxes incluses. Ils vous sont présentés pour la première fois.

RÉCEPTION D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC DE LA 3^E RÉCLAMATION

Le directeur général a envoyé une 3^e réclamation partielle au programme Infrastructures-Québec le 9 mars 2005. Les dépenses acheminées totalisaient 218 079,57\$. Donc, la Municipalité devait toucher 50% de ces dépenses soit 109 039,79\$ si elles étaient toutes jugées admissibles.

Les dépenses présentées ont toutes été jugées admissibles. Donc, la Municipalité a reçu le montant prévu moins le 15% de retenue qui est conservée par eux à chaque réclamation. Donc, le chèque reçu était de l'ordre de 92 683,82\$, ce qui porte à 368 500,23\$ le montant cumulatif de l'aide financière versée à ce jour pour l'eau potable. Le solde de l'aide financière à verser est de: 3 432 223,77\$.

Une copie des 2 pages sommaires de l'analyse de la réclamation des dépenses est remise à chacun des élus pour faciliter la compréhension de tous ces chiffres.

MAISON DE SECOURS LA FRONTIÈRE INC.

Samedi le 26 novembre 2005 va se tenir une activité de financement pour la maison de secours «La Frontière» de Montmagny. Ce sera la 7^e édition du souper annuel de venaison. Le tout va avoir lieu à l'école Louis-Jacques Casault et va débiter à 18h. Le coût des cartes est de 50\$ l'unité.

L'année dernière, la Municipalité avait retenu 2 cartes.

CONSIDÉRANT QUE la maison de secours «La Frontière» offre un service de ligne essentielle dans les MRC de Montmagny et de L'Islet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient deux (2) cartes pour l'activité bénéfique du souper venaison au profit de la maison de secours «La Frontière».

NETTOYAGE DE PONCEAUX

Le responsable des Travaux publics a avisé que de nombreux ponceaux qui traversent le chemin public sont remplis à demi ou même au ¾ et qu'il faudrait les nettoyer.

Il n'y a pas de budget qui avait été prévu pour ça.

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de budget de prévu pour le nettoyage de ponceaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme
 APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
 ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de nettoyer quelques ponceaux sur le chemin Saint-François Ouest à l'ouest du village et de reporter les autres à l'année prochaine;

QUE la Municipalité prévoit un petit budget en 2006 pour le nettoyage de ponceaux;

QUE les employés municipaux fassent attention aux champs des agriculteurs concernés s'ils doivent aller nettoyer un tronçon de la décharge;

QUE le camion autopompe soit utilisé pour le nettoyage de ces ponceaux.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CHANTIER N° 5

Le directeur remet aux élus une copie du procès-verbal de la cinquième réunion de chantier concernant la mise aux normes des installations de production d'eau potable.

RÉSOLUTION EN FAVEUR D'UNE CESSION DE TERRAIN

Est-ce que la Municipalité est d'accord pour rétrocéder une parcelle de terrain à monsieur Aurèle Gendron. Cette parcelle de terrain correspond aux numéros de lots suivants: P-277 et P-278. C'est le résidu où passait l'ancien chemin dans la Montée Les Prairies. Il y a aussi un résidu qui appartient au ministère des Transports. Ce dernier a accepté de le lui céder. La même demande avait été faite par monsieur Clément Poulin l'année dernière et la Municipalité avait accepté.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'endroit entretient cette parcelle de terrain qui est en fait l'ancien tracé du chemin Montée Les Prairies depuis plus de 20 ans;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 852 du Code municipal, il est du pouvoir de la Municipalité d'adopter un règlement de fermeture et d'abolition de chemin;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'engage à défrayer tous les frais inhérents à ce dossier (arpenteur, notaire, enregistrement);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports est d'accord pour céder à monsieur Aurèle Gendron une partie résiduelle de terrain qui correspond elle aussi à l'ancien tracé du chemin Montée Les Prairies et qui couvre une superficie d'environ 328 mètres carrés sur les lots 277-P et 278-P;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est d'accord pour rétrocéder à monsieur Gendron une parcelle de terrain correspondant aux numéros de lots 277-P et 278-P au cadastre de la paroisse et dont la superficie sera mieux définie par monsieur Claude Arsenault, arpenteur géomètre;

QUE messieurs le Maire et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents reliés à ce dossier.

FÉLICITATIONS

Monsieur François Létourneau a signifié qu'il ne solliciterait pas de nouveau mandat en tant que conseiller municipal. Il veut consacrer plus de temps à sa famille et à ses projets personnels.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil municipal remercie monsieur François Létourneau pour ses années d'implication au sein de l'administration municipale tant au niveau de la Municipalité qu'au niveau de Les Loisirs St-François;

QUE monsieur Létourneau ait le meilleur succès possible dans tous ses futurs nouveaux projets.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
 APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
 ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La réunion se termine à vingt et une heures et cinquante minutes.
 Adopté unanimement

Pierre Jean, Maire
 Yves Laflamme, Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
 COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 14 novembre 2005, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, Mario Marcoux, Auguste Boulet, Gaston Garant et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ÉLECTIONS 2005

Toutes les municipalités du Québec, dont Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, étaient en élections régulières cette année. À la lumière des résultats, voici la composition officielle du Conseil municipal pour les quatre prochaines années:

Maire	M. Pierre Jean	élu par acclamation
Conseiller n° 1	M. Yves Laflamme	élu par acclamation
Conseiller n° 2	M. Mario Marcoux	élu par scrutin
Conseiller n° 3	M. Régnald Roy	élu par acclamation
Conseiller n° 4	M. Auguste Boulet	élu par scrutin
Conseiller n° 5	M. Gaston Garant	élu par acclamation
Conseiller n° 6	M. Jean-Yves Gosselin	élu par acclamation

Les cinq membres du Conseil qui ont été élus par acclamation ont été assermentés le 27 octobre 2005. Maintenant, c'est au tour des deux candidats qui ont été élus par voie de scrutin:

M. Mario Marcoux, conseiller au poste n° 2

Et

M. Auguste Boulet, conseiller au poste n° 4

Le Président d'élection reçoit le serment des deux élus par scrutin.

Le Président d'élection félicite chacun des membres du Conseil pour leur élection et leur souhaite bonne chance dans leur rôle de représentant de la population.

Maintenant que la cérémonie d'assermentation est terminée, nous pouvons débiter l'assemblée régulière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant
 APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
 ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI
 3 OCTOBRE 2005 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU LUNDI 10 OCTOBRE 2005**

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 3 octobre 2005 ainsi que celui de la séance ajournée du lundi 10 octobre 2005 ayant été remises à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
 APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme
 ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 3 octobre 2005 ainsi que celui de la séance ajournée du lundi 10 octobre 2005 soient acceptés tels que déposés.

ACCEPTATION DES COMPTES DE NOVEMBRE 2005

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant
 APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
 ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

Telus Mobility, cellulaire	29,61
Loisirs St-François de Montmagny, contribution municipale.....	13 000,00
Hydro-Québec, électricité:	
Éclairage public	585,24
Pav. Bédard	62,94
Usine d'épuration	1 586,16
Maison de la Paroisse	362,49
Lumière 2, 5 ^e Rue	35,26
Usine chloration.....	139,61
Enseigne 4-chemins.....	29,30
Poste incendie.....	258,95
Garage municipal.....	220,07
Ass. des eaux Poste Morigeau	212,41
Parc Olivier Tremblay.....	53,29
Log. 536 (concierge).....	111,43
Feux clignotants.....	30,80
Claude Morin, remb. frais déplacement 212 km.....	86,92
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 226 km.....	92,66
Postes Canada, envoi circulaires et journal l'Écho	366,77
Les Concassés du Cap, collecte mensuelle et disposition containers	4 752,83
Régie Anse-à-Gilles, enfouissement ordures septembre 2005.....	2 523,65
La Maison de Secours La Frontière.....	100,00
La Cie Wilfrid Allen, 2 ^e décompte progressif eau potable.....	478 202,99
L'Arrêt-Stop, essence camion incendie	59,48
Claude Morin, remb. frais déplacement 485 km (0,41\$) + repas formation.....	224,60
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 212 km (0,41\$).....	86,92
Postes Canada, achat 800 timbres	460,10
Claude Morin, remb. frais déplacement 612 km (0,39\$) + repas formation.....	274,18
Ministre des Finances, service Sûreté du Québec.....	69 024,00
Construction BML, enrobé bitumineux	15 555,12
Daniel Bonneau, remb. facture outils (service incendie).....	287,55

⊗	Claude Morin, remb. frais déplacement 906 km + repas formation	387,34
⊗	Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 259 km.....	101,01
⊗	Postes Canada:	
⊗	Envoi journal l'Écho (extérieur)	21,29
⊗	Envoi circulaires + journal l'Écho	299,80
⊗	Jocelyne Noël, entretien bureau	105,00
⊗	Municipalité Saint-Pierre, programme d'emploi (fabrique)	2 943,80
⊗	Matériel-Art inc., laminage (prix Corniche d'Or)	49,46
⊗	Pagenet du Canada, service téléavertisseurs	416,22
⊗	Ultra dépanneur, essence.....	452,61
⊗	Groupe CCL, matériel électoral	1 937,42
⊗	Produits Praxair, location bouteilles	32,52
⊗	Rémunération personnel électoral, scrutin 2005/11/06	3 348,62
⊗	Produits Praxair, location bouteilles	32,52
⊗	Claude Morin, remb. frais déplacement 108 km.....	42,12
⊗	Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 205 km.....	79,95
⊗	Ministre Revenu Québec, remise octobre 2005	5 021,75
⊗	Revenu Canada, remise octobre 2005	2 818,58
⊗	CARRA, remise octobre 2005	364,20
⊗	La Fabrique, loyer novembre 2005 local bibliothèque	166,67
⊗	Bureautique Côte-sud, contrat photocopieur, papier photocopieur, ruban service incendie	329,24
⊗	Commission scolaire Côte-du-Sud, formation 2 pompiers (module 6)	1 582,00
⊗	Construction BML, 69,25 t.m. asphalte à 48,75\$	3 883,17
⊗	Construction S.R.B., sciage bordure béton	117,15
⊗	Distribution LC, super déglaçant	45,94
⊗	Entretien ménager D. Paquet, matériel entretien (M. Paroisse).....	285,61
⊗	Équipement L.A.V., pièce rouleau Bomag.....	151,70
⊗	Fédération Québécoise des Municipalités, facturation Dicom	134,46
⊗	Fortin sécurité Médic, fournitures (garage) gants, etc.	100,80
⊗	Garage J. G. Rémillard, lames charrue	3 257,83
⊗	Garage Minville inc., pièce tondeuse.....	147,82
⊗	Hewitt Équipement limitée, pièce pelle rétrocaveuse	305,82
⊗	La Forestescie, fil coupe herbe.....	22,43
⊗	Laboratoire de l'Environnement, analyses eau potable et eaux usées	1 681,09
⊗	Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes	115,90
⊗	Lebeau Vitres d'autos, installation vitre pelle rétrocaveuse.....	138,03
⊗	L'Écho St-François, publicité octobre 2005	385,00
⊗	Les Ambulances Jacques, 1 cylindre D (premiers répondants)	13,00
⊗	Les Automobiles Chabot:	
⊗	Inspection SAAQ camion Mack	133,38
⊗	Pièce camion Ford 10 roues.....	31,37
⊗	Les Produits Armand Roy, produits nettoyage M. Paroisse.....	86,49
⊗	Les Produits Ind. J.-P. Côté, chlore 4 501 litres à 0,45\$	2 329,77
⊗	Librairie Livres en tête, manuel de lutte contre l'incendie	416,98
⊗	Mack Ste-Foy, pièces camion Mack	300,61
⊗	Macpek, pièces camion Ford 10 roues.....	295,36
⊗	Martin Mercier, location compacteur 1 1/2 hres à 90,50\$/hre	1 197,12
⊗	Martineau Express, transport colis.....	19,25
⊗	Ministre des Finances, droits annuels barrages.....	1 015,00
⊗	Municipalité Berthier-sur-Mer, test de boyau (service incendie)	84,00
⊗	Pétroles J.M.B.:	

2 044,1 litres diesel à .879	2 066,72	
Huile chauffage M. Paroisse 2 136,6 litres à .6199	1 523,48	3 590,20
Philias Blais & Fils, 1 heure camion (60\$/hre) et 4½ heures chauffeur camion (20\$/hre).....		172,54
Pièces d'auto GGM, pièces machineries		99,53
Plamondon Camquip, pièce camion Mack		57,08
Praxair, location bouteilles.....		26,02
Pro Lignes, lignage route Montée des Prairies		143,78
Propage GRG, propane caserne incendie (452,4 litres à 0,497\$)		258,62
Protection Incendie CFS, réparation appareils respiratoires et détecteur de gaz		4 977,32
Réal Huot inc., matériel aqueduc et antigel borne-fontaine		2 464,73
Régie de l'Anse-à-Gilles, enfouissement ordures octobre.....		2 654,15
Réparation Électrique Montmagny, matériel assainissement		215,13
Signo Tech, panneaux signalisation		526,64
Soc. Coop. Agr. Riv.-du-Sud, matériel divers:		
Pavillon Bédard	66,23	
Égout.....	430,07	
Service incendie.....	27,03	
Aqueduc.....	21,75	
Voirie	522,14	1 067,22
Spécialité Ressort, réparation camion GMC et Mack.....		291,32
Stéréo Plus (Léonard Chabot), carte Telus.....		31,06
Transport Bo-Mont, matériel voirie		16,05
Usinaction, réparation équipement		69,01
Ville de Montmagny, location testeur à boyaux (service incendie)		45,00
TOTAL		642 747,93

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur général de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

L'article 955 du Code municipal dit ceci :

«Au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le Conseil pour adoption, monsieur le Maire fait rapport sur la situation financière de la Municipalité au cours d'une session du Conseil.»

À l'aide d'un rapport budgétaire que le personnel administratif lui a remis, il commente les principales dépenses de chaque poste budgétaire en regard de celles qui avaient été budgétées.

Au poste de «L'administration générale», il avait été budgété 293 810\$. Présentement, une somme de 241 073\$ a été dépensée. Donc, il reste une disponibilité dans ce poste de l'ordre de 17,95%. Ce qui laisse présager que la Municipalité devrait clore l'année avec un léger surplus.

Le poste «Sécurité publique» qui comprend les services de la Sûreté du Québec et tout ce qui touche la protection contre l'incendie montre une dépense de 189 044\$. Il avait été budgété 208 540\$. Donc, il reste en disponibilité 9,35% pour terminer l'année. S'il n'y a pas d'incendie majeur d'ici la fin de l'année, ce devrait être suffisant.

Le poste «Transport routier» comprend la section voirie municipale, la section enlèvement de la neige et l'éclairage des rues. À ce poste, il avait été budgété 423 120\$ et il apparaît à date une dépense de 327 552\$. Donc, il y a encore une disponibilité de 22,59% à ce poste budgétaire.

Le poste budgétaire «Hygiène du milieu» regroupe les sections aqueduc, égout, enlèvement des ordures et collecte sélective. Il y a un budget prévu de 222 365\$. À date, l'ensemble de ce poste présente

des déboursés de 174 862\$. Donc, il y a encore une disponibilité de 21,36% dans ce poste budgétaire. Le poste «Urbanisme et mise en valeur du territoire» inclut le salaire de l'inspecteur municipal, la quote-part versée à la MRC, le site institutionnel et le comité d'embellissement. À date, il y a une dépense de l'ordre de 74 802\$ et il avait été budgété un montant de 71 385\$. Cet écart négatif est attribuable à la contribution de la Municipalité au déficit de l'Office municipal d'habitation de Saint-François. La Municipalité contribue dans une proportion de 10% au déficit. Cette année, l'O. M.H. a remplacé toutes les fenêtres des logements-familles d'où l'augmentation de la contribution de la Municipalité à l'Office municipal d'habitation.

Le poste «Loisirs et culture» montre qu'une somme de 120 980\$ avait été budgétée. La dépense s'élève actuellement à 112 751\$. Donc, il reste en disponibilité un pourcentage de 6,8% pour terminer l'année 2005.

Il avait été budgété dans le poste «Frais de financement» un montant de 128 015\$ pour la dette à long terme. Actuellement, la dépense s'élève à 124 785\$. Donc, 2,52% est encore disponible dans ce poste.

Le poste «Remboursement en capital» s'élève à 154 761\$. Il avait été budgété 183 565\$. Donc, il y a encore une disponibilité de près de 16%.

Le poste «Transfert à l'état des activités d'investissement» montre une dépense de 72 181\$ alors qu'il avait été budgété un montant de 179 980\$. On peut décortiquer la dépense de 72 181\$ de cette façon:

Tronçon de la Montée des Prairies	38 014	
Achat de la paveuse	8 642	
Achat de la remorque pour transporter la paveuse		8 642
O.M.H. 16 883		

Au niveau des revenus, il avait été budgété 1 831 760\$. La Municipalité anticipe des revenus réels de l'ordre de 1 754 094\$.

Les dépenses totales à date sont de 1 471 813\$. À cela, il va falloir ajouter les dépenses du mois de novembre et du mois de décembre 2005. Bref, si tout va bien et qu'il ne survient aucune dépense extraordinaire, monsieur le Maire croit que la Municipalité pourrait dégager un surplus de l'ordre de 87 000\$ pour l'année financière 2005.

Voilà la situation financière de la Municipalité au 9 novembre 2005.

PRÉSENTATION AU CONSEIL DE LA LISTE DES TAXES À RECEVOIR

L'article 1022 du Code municipal fait état que le directeur général doit préparer et remettre au Conseil municipal une liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité.

La liste que le directeur leur présente est en date du 2 novembre 2005.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal demande au directeur général d'envoyer dans la semaine du 14 novembre 2005 des avis de rappel où tous les contribuables qui ont des arrérages dans le paiement de leurs taxes;

QUE le Conseil municipal maintient sa politique d'aller en vente pour taxes pour tous les comptes qui dépasseront deux (2) ans de retard;

QUE le directeur général est autorisé à effectuer toutes les démarches requises conduisant à la vente pour taxes toujours pour les comptes qui ont plus de deux (2) ans d'arréage.

AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT DE FERMETURE DE CHEMIN

À la séance régulière du 4 octobre 2004, la Municipalité a passé la résolution no 161-2004. Cette résolution faisait état que la Municipalité acceptait de rétrocéder une parcelle de terrain d'environ 76' x 78' à monsieur Clément Poulin au 315, montée Les Prairies pour une somme minimale de 1\$.

Évidemment, il était entendu que le propriétaire s'engageait à défrayer tous les coûts reliés à cette transaction (notaire, arpenteur, frais d'enregistrement). Il était également mentionné que le Maire et le directeur général étaient autorisés à signer tous les documents reliés à cette transaction.

À la séance régulière du 10 octobre 2005, la Municipalité a passé la résolution no 180-2005. Cette résolution faisait état que la Municipalité acceptait de rétrocéder une parcelle de terrain correspondant aux numéros de lots 277-P et 278-P à monsieur Aurèle Gendron domicilié au 322, chemin Morigeau pour une somme minimale de 1\$. Là aussi, il était entendu avec le propriétaire que ce dernier devait défrayer tous les coûts associés à cette transaction (notaire, arpenteur et frais d'enregistrement). Le Maire et le directeur général ont été autorisés à signer tous les documents reliés à ce dossier.

Maintenant que la mise en situation est faite, il faut passer à la seconde étape qui consiste à présenter un avis de motion. Pour le dossier de monsieur Clément Poulin, un avis de motion avait été présenté le 4 octobre 2004 (résolution no 162-2004). Comme il n'y a pas eu de suite à ce dossier dans les 3 mois suivant la présentation de l'avis de motion, il faut en présenter un autre car le premier s'est éteint.

Donc, un avis de motion est présenté à l'effet qu'un règlement de fermeture de chemin sera présenté lors d'une séance ultérieure en vue de céder la partie occupée sans désignation aux propriétaires suivants et qui correspond à l'ancien tracé de chemin de la Montée des Prairies:

M. Clément Poulin: n° 278-P du cadastre de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
M. Aurèle Gendron: n° 277-P et n° 278-P du cadastre de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QU'un avis de motion est présenté signifiant qu'un règlement de fermeture de chemin sera adopté lors d'une séance ultérieure en vue de céder la partie occupée sans désignation aux propriétaires mentionnés ci-haut et correspondant à l'ancien tracé de chemin de la Montée des Prairies.

REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT DE 36 954\$

Il y a un emprunt au montant de 36 954\$ qui va être à refinancer car il vient à échéance le 23 novembre 2005.

Pour bien situer le Conseil, cet emprunt concerne le 3^e financement de l'assainissement des eaux. Au point de départ (2000-11-23) le billet s'élevait à 43 354\$. Ce qui signifie que le 23 novembre 2005, la Municipalité aura remboursé 6 400\$ en capital de cet emprunt.

Initialement, cet emprunt court sur une période de vingt ans. Il y en a cinq de passés. Il va en rester quinze. Comme on va en refinancement à tous les cinq ans, ça signifie qu'il va y avoir trois refinancements à faire d'ici la fin qui est prévue pour le 23 novembre 2020.

Le taux d'intérêt pour les premiers cinq ans était de l'ordre de 6,57%.

Ici, comme le financement représente un montant inférieur à 100 000\$, la Municipalité n'a pas besoin de faire approuver par le ministère les conditions d'emprunt, conformément aux lois municipales (article 1071.1 du Code municipal du Québec). Ça signifie que la Municipalité peut refinancer son emprunt localement là où elle le veut.

Le directeur général va contacter le Centre financier Desjardins pour qu'une proposition soit soumise à la Municipalité. Comme le taux varie constamment, le Centre financier devrait présenter son taux à la Municipalité dans la semaine du 16 novembre 2005. Après quoi, le Conseil municipal devra choisir par résolution s'il accepte le taux qui lui sera proposé.

ATTENDU QU'il y a un emprunt de l'ordre de trente-six mille neuf cent cinquante-quatre dollars (36 954\$) à refinancer le 23 novembre 2005 pour une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE ce refinancement n'a pas besoin d'être approuvé par le ministère parce qu'il est inférieur à 100 000\$ (article 1071.1 du Code municipal du Québec);

ATTENDU QUE la Municipalité peut effectuer son emprunt localement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte le taux de 4,56% proposé par le Centre financier Desjardins pour le refinancement, sur une période de cinq (5) ans, de son emprunt de trente-six mille neuf cent cinquante-quatre dollars (36 954\$).

QUE monsieur le Maire Pierre Jean et le directeur général monsieur Yves Laflamme soient autorisés à signer tous les documents concernant ce refinancement.

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 3

À la réunion du 3 octobre 2005, le directeur général a présenté au Conseil municipal le troisième décompte progressif couvrant les travaux exécutés par l'entrepreneur «La Cie Wilfrid Allen Itée» en date du 30 septembre 2005.

Le montant total à payer est de 299 940,45\$ taxes et retenues incluses.

La Municipalité dispose de 45 jours pour payer l'entrepreneur. Donc, ça doit être payé d'ici le 15 novembre prochain.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à payer le troisième décompte progressif au montant de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante dollars et quarante-cinq sous (299 940,45\$) taxes et retenues incluses à la compagnie Wilfrid Allen Itée pour des travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable.

QUE ce décompte progressif n° 3 soit payé par mode d'acceptation bancaire chez Desjardins.

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 4

Le directeur général présente aux élus le quatrième décompte progressif de la compagnie Wilfrid Allen Itée en date du 31 octobre 2005. Le montant total à payer s'élève à 299 128,26\$ taxes et retenues incluses.

Le décompte no 4 a été signé par l'entrepreneur le 9 novembre 2005. Donc, théoriquement, la Municipalité a jusqu'au 23 décembre 2005 pour l'acquitter.

Une copie du décompte progressif no 4 est remise à chacun des élus.

Le Conseil municipal accuse réception du décompte progressif n° 4. Il va en prendre connaissance plus à fond dans les jours à venir et si aucune erreur ou anomalie n'est détectée, alors il y aura approbation pour paiement.

HONORAIRES PROFESSIONNELS DE BPR GROUPE-CONSEIL

Le directeur général présente au Conseil municipal les honoraires professionnels qu'il a en main et qui n'ont pas encore été payés. Évidemment, tous ces comptes concernent la mise aux normes de nos installations pour l'eau potable. Voici l'énumération de chacun de ceux-ci :

BPR Groupe-Conseil	
Période se terminant le 2005-08-27	40 897,62\$ taxes incluses
Ce compte a déjà été présenté au Conseil	
BPR Groupe-Conseil	
Période se terminant le 2005-09-24	37 055,82\$ taxes incluses
Ce compte vous est présenté pour la 1 ^{re} fois	
Une copie du compte est remise aux élus	
BPR Groupe-Conseil	
Période se terminant le 2005-10-15	43 749,29\$ taxes incluses
Ce compte vous est présenté pour la 1 ^{re} fois	

Une copie du compte est remise aux élus

TOTAL : 1 21 702,73\$ taxes incluses

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à payer le compte d'honoraires de quarante mille huit cent quatre-vingt-dix-sept dollars et soixante-deux sous (40 897,62\$) taxes incluses à BPR Groupe-Conseil pour la mise aux normes des installations d'eau potable;

QUE les honoraires qui couvrent la période se terminant le 2005-09-24, au montant de trente sept mille cinquante-cinq dollars et quatre-vingt-deux sous (37 055,82\$) taxes incluses ainsi que ceux qui couvrent la période se terminant le 2005-10-15, au montant de quarante-trois mille sept cent quarante-neuf dollars et vingt-neuf sous (43 749,29\$) taxes incluses soient présentés lors d'une prochaine assemblée pour fin d'approbation.

COURS SUR LES NOUVELLES COMPÉTENCES MUNICIPALES

La Loi sur les compétences municipales va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006. C'est dans cette Loi que l'on retrouvera désormais les compétences dévolues aux municipalités locales et aux MRC, plutôt que dans le Code municipal.

Cette formation examinera l'ensemble de la nouvelle Loi. Seront ainsi abordées la méthode moderne de rédaction des Lois municipales et les règles d'interprétation de ce type de disposition. Les champs de compétence de la municipalité locale seront étudiés.

Cette formation importante va avoir lieu à Ste-Foy, le 15 décembre prochain.

Les coûts d'inscription sont de 149,53\$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QU'une formation est offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec justement dans le but de saisir toutes les subtilités de la nouvelle Loi;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à s'inscrire à cette formation.

RAPPORT SYNTHÈSE D'INVENTAIRE ET D'INSPECTION

Le ministère des Transports a transmis le 6 octobre 2005 un rapport synthèse d'inventaire et d'inspection pour le pont sur la montée Morigeau au-dessus de la rivière du Sud.

Le directeur général remet aux élus une copie dudit rapport. Sur ce dernier, il y a des recommandations de faites par le ministère.

Le Conseil municipal accuse réception dudit rapport. Il va le consulter plus en profondeur dans les jours à venir. Par contre, à première vue, il est évident que la Municipalité va devoir être aidée par le Gouvernement provincial pour rencontrer les coûts rattachés à ces recommandations.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CHANTIER N° 6

Le directeur général remet aux élus une copie du procès-verbal de la réunion de chantier no 6 concernant la mise aux normes des installations d'eau potable.

Monsieur le Maire souligne qu'il y a un retard d'environ 2 semaines dans la construction de l'usine de filtration d'eau potable. Selon l'entrepreneur, si dame nature veut bien coopérer, ce retard devrait être repris dans les semaines à venir.

AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION RELATIVE À DES SERVICES PROFESSIONNELS AVEC GESTECH ENVIRONNEMENT

À la séance régulière du 3 octobre dernier, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a accepté par voie de résolution (N° 174-2005) la dernière offre de service présentée par «Gestech Environnement inc.» pour l'exploitation exclusive de ses installations de traitement d'eau potable.

La Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, en prenant connaissance de l'offre de service, a soulevé un point à l'effet qu'il n'était pas mentionné si Gestech Environnement inc. faisait la prise d'échantillons d'eau chez eux et si c'était déjà inclus dans le prix soumis.

Le directeur de Saint-François a écrit à Gestech Environnement inc. pour faire la lumière sur ce point. Dans l'offre de service de 55 000\$ taxes en sus, la prise d'échantillons d'eau à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud n'était pas incluse. Il n'y avait que celle de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Voici par écrit le supplément que demande «Gestech Environnement inc.» pour effectuer la prise d'échantillons d'eau à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

Autre point à souligner concernant cette offre de service, c'est que la Municipalité l'a acceptée, comme le directeur le disait plus haut, par voie de résolution mais la convention comme telle n'a pas encore été signée.

Une copie de l'offre de service et de la convention sont remises aux élus.

Si la convention relative à des services professionnels vous convient, il faudrait autoriser le directeur général à la signer par voie de résolution.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels de «Gestech Environnement inc.», acceptée le 10 octobre 2005 par voie de résolution (résolution N° 174-2005), a été révisée à la demande de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud afin d'y inclure la prise d'échantillons d'eau potable à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE «Gestech Environnement inc.» a déposé, aujourd'hui le 14 novembre 2005, son coût supplémentaire annuel pour la prise de ces échantillons d'eau potable à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et qu'il attend une réponse de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT QU'il est très important que la prise des échantillons d'eau potable soit faite par les mêmes personnes sur le réseau de Saint-Pierre et sur le réseau de Saint-François et ce, dans le but de pouvoir en faire un excellent suivi;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, en tant que maître d'œuvre, et la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, en tant que cliente, acceptent que le coût supplémentaire au mandat qui était de cinquante-cinq mille dollars (55 000\$) taxes en sus soit haussé de mille dollars (1 000\$) pour l'échantillonnage et l'analyse de l'eau potable à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;

QU'il soit bien clair que la résolution N° 174-2005 demeure valide et que la résolution N° 193-2005 vient s'ajouter à cette dernière;

QUE le directeur général, monsieur Yves Laflamme, soit autorisé à signer la convention relative à des services professionnels avec «Gestech Environnement inc.».

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats, offrent un service de consultation téléphonique, le Service Première Ligne, qui donne la possibilité aux officiers et au maire de consulter l'un ou l'autre des sept (7) avocats du cabinet et ce, pour un prix annuel fixe de 1 000\$, en plus des débours et des taxes peu importe le nombre de consultations.

Ce service permet d'obtenir, verbalement, une opinion ou des recommandations sur toute matière juridique relevant de la compétence des municipalités. Le Service Première Ligne comprend également l'analyse sommaire de documents qui pourraient être transmis par télécopieur, par voie électronique ou autrement en vue de commentaires et de recommandations.

Si la Municipalité a besoin d'une opinion légale écrite ou d'une intervention ou d'une collaboration dans un litige ou un projet particulier alors Tremblay, Bois, Mignault, Lemay vont appliquer la tarification horaire habituelle.

Si la Municipalité adhère à cette entente, elle se renouvellera automatiquement à chaque année à moins que l'une des parties n'avise l'autre de son intention d'y mettre fin et ce, avant le 1^{er} octobre qui précède la période de renouvellement.

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal est de plus en plus complexe;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle Loi sur les compétences municipales va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006 et qu'elle va susciter plus d'interrogations sur le plan juridique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte l'offre de «Service Première Ligne» proposée le 4 novembre 2005 par l'étude Tremblay, Bois, Mignault, Lemay;

QUE cette entente se renouvelle à chaque année aux mêmes conditions à moins d'un avis contraire donné par l'une des parties avant le 1^{er} octobre de chaque année;

QUE l'étude légale Tremblay, Bois, Mignault, Lemay avise la Municipalité par lettre une semaine avant le 1^{er} octobre de chaque année que l'entente pour le «Service Première Ligne» va se renouveler automatiquement s'il n'y a pas d'avis contraire.

LUMIÈRES DE RUE

À la séance du 6 septembre dernier, le directeur avisait le Conseil que Robert Corbin et Fils proposait une nouvelle tarification pour changer les lumières de rue brûlées de la paroisse. En fait, il offrait 2 choix:

1^{er} choix

60\$ du luminaire, pièces et main d'œuvre comprises mais pour avoir droit à cette offre, il faut compter cinq (5) luminaires défectueux et plus. Donc, le délai d'attente risque d'être beaucoup plus long.

2^e choix

Il utilise sa grosse nacelle à 99,25\$/heure et il charge en plus le coût des pièces.

Devant ces choix, le Conseil a demandé au directeur de contacter Joachim Laferrière inc. afin de connaître sa proposition. Voici ce qu'il en est. Il propose un seul choix :

Il charge 75\$/heure pour sa nacelle et il fait payer toutes les pièces qu'il doit remplacer. Par contre, il vient sur demande. Pas besoin d'une quantité x pour qu'il se déplace. De plus, il fait le travail en dedans de 15 jours à partir du moment où il est contacté.

CONSIDÉRANT QUE la quantité de lumières de rue brûlées n'est pas un critère;

CONSIDÉRANT QUE le tarif horaire pour l'utilisation de sa nacelle est plus bas;

CONSIDÉRANT QU'il promet d'effectuer les réparations des lumières de rue à l'intérieur d'une période de 15 jours à partir du moment où elles lui sont signalées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient les services de «Joachim Laferrière électricien inc.» pour effectuer les réparations des lumières de rue au tarif de soixante-quinze dollars (75\$) l'heure pour l'utilisation de sa nacelle.

REPORT DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT POUR LE NETTOYAGE D'UN COURS D'EAU

À la séance régulière du 3 octobre dernier, il a été présenté un avis de motion à l'effet qu'un règlement serait adopté afin de décréter une taxe spéciale suite à des travaux de nettoyage et de dragage d'une section de la branche no 1 du cours d'eau Campagna situé sur le lot 179, rang 1, 1^{re} concession du sud de la rivière du Sud du cadastre de la paroisse de Saint-François.

Il vous a aussi été présenté, à cette réunion, un projet de règlement. Il était dit que lorsque le montant total des travaux serait connu, alors le règlement pourrait être adopté. Ce ne pourra être le cas car le montant final des travaux n'est pas encore connu. Donc, la présentation et l'adoption de ce règlement sont reportées à une séance ultérieure.

RAMASSAGE DE LA NEIGE

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ramasse la neige dans le village depuis quelques années déjà. Le secteur couvert débute chez monsieur Yvan Gendron pour se poursuivre jusque chez monsieur Réjean Morneau. En 2004, la Municipalité a accepté de ramasser la neige du côté nord du chemin Saint-François Ouest, vis-à-vis de la S.C.A. de la Rivière-du-Sud, moyennant une rétribution de 300\$/année soit l'équivalent de 4 façades de résidence.

Le secteur ramassé touche 124 façades de bâtiment.

Est-ce que le Conseil décide de laisser la taxe de service à 75\$ pour l'hiver 2005-2006?

CONSIDÉRANT QUE le poste budgétaire «Ramassage de la neige» couvre ses frais depuis que la Municipalité offre ledit service;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de laisser la taxe de service «Ramassage de la neige» à soixante-quinze dollars (75\$) la façade à caractère résidentiel pour l'hiver 2005-2006.

QUE le service du déneigement ajoute ce secteur pour le ramassage de la neige:

Du côté sud du chemin St-François

De M. Léon Jalbert jusqu'à Mme Martine Raby incluse

Du côté nord du chemin St-François

De M. Denis Blais jusqu'à la S.C.A. de la Rivière du Sud incluse

QUE le tarif de ramassage de neige apparaisse sur le compte de taxes 2006 de chacun de ces propriétaires.

NOMINATION PAR RÉSOLUTION

La prochaine réunion des maires à la table de la MRC de Montmagny va avoir lieu le 23 novembre 2005. Monsieur le Maire ne pourra être présent à cette assemblée car il sera à l'extérieur. Aussi, il serait de convenance de nommer un membre du Conseil pour le remplacer d'une part et pour l'autoriser à voter d'autre part.

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire Pierre Jean ne pourra être présent à la réunion du Conseil des Maires à la table de la MRC de Montmagny le 23 novembre 2005;

CONSIDÉRANT QU'à cette séance, il y aura élection pour le poste de préfet et pour le poste de préfet adjoint;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a droit à un vote et qu'il est de bon aloi de l'exercer;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud délègue

monsieur Jean-Yves Gosselin, conseiller, pour remplacer monsieur le Maire à cette importante réunion du 23 novembre 2005.

NOMINATION DE MEMBRES SUR LE C.A. DES H.L.M.

Le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a nommé, à l'occasion d'une séance régulière tenue le mercredi 9 novembre 2005, les trois personnes suivantes pour faire partie de leur Conseil d'administration, soit:

- M. Augustin Roy
- M. Joseph-Aimé Blais
- M. Yves Laflamme, le conseiller

Ce mandat accordé par l'Office municipal doit être approuvé par la Municipalité avec une résolution.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud approuve la nomination des personnes suivantes:

- M. Augustin Roy
- M. Joseph-Aimé Blais
- M. Yves Laflamme, le conseiller

pour siéger sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

QUE cette approbation soit effective dès maintenant.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2006 DE L'O.M.H.

L'Office municipal d'habitation de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a accepté, par voie de résolution, son budget 2006.

Maintenant, il est présenté à la Municipalité pour fin d'approbation.

	2005 \$	2006 \$
REVENUS	142 663	140 115
DÉPENSES		
- Administration	15 424	27 180
- Conciergerie et entretien	37 798	37 798
- Énergie, taxes et assurances	89 072	86 352
- Remplacement, améliorations	210 000	97 500
- Financement	85 182	85 120
- Services à la clientèle	12 015	13 335
TOTAL DES DÉPENSES	449 491	347 285
DÉFICIT	306 828	207 170
CONTRIBUTION		
- Société d'Habitation du Québec (90%)	276 145	186 453
- Municipalité de Saint-François (10%)	30 683	20 717

La différence principale au niveau des dépenses apparaît au poste «Remplacement, améliorations»:

2005	2006
210 000\$	97 500\$

Pourquoi un tel écart?

Parce qu'en 2005, toutes les fenêtres des 20 logements-familles ont été changées. Pour 2006, les

améliorations prévues aux bâtiments sont moins importantes. Le directeur gérant de l'O.M.H., monsieur Clermont Rousseau, va changer les fenêtres au Pavillon Pelletier et certaines portes avant de certains logements-familles.

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a adopté son budget d'opération se terminant le 31 décembre 2006;

ATTENDU QUE ce budget est soumis à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour étude et approbation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT par monsieur le Maire et les conseillers présents que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte et approuve le budget de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006.

DÉPÔT D'UNE LETTRE DU COMITÉ PROVISOIRE DU GYM-SANTÉ DE LA RIVIÈRE DU SUD

Le comité provisoire du Gym-Santé répond à une demande des conseillers municipaux qui siègent sur le c.a. des Loisirs St-François. Ces derniers avaient demandé aux organisateurs du centre de conditionnement de prévoir des plages horaires pour les plus jeunes afin de ne pas les laisser pour contre.

Ceci étant fait, les instigateurs du centre de conditionnement reviennent à la charge et demandent une aide financière de 2 700\$ pour l'installation du local.

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs du centre de conditionnement physique «Gym-Santé» ont répondu favorablement à la demande de prévoir des plages horaires pour les jeunes qui aimeraient aller s'entraîner;

CONSIDÉRANT QUE chaque jeune en bas de 18 ans devra être accompagné d'un membre adulte du club pour des fins sécuritaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud consent aux instigateurs du projet une aide financière de deux mille sept cents dollars (2 700\$) pour l'installation du local au sous-sol des Loisirs St-François;

QUE la Municipalité souhaite un beau futur au projet et profite de l'occasion pour remercier tous les bénévoles qui sont et qui seront associés de près ou de loin à ce dernier.

VARIA

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Le ministère de la Culture et des Communications accuse réception de la demande d'aide financière que lui a fait parvenir la Municipalité pour son projet de faire repeindre la toiture toute rouillée de la Maison de la Paroisse.

Comme le bâtiment est situé dans un site patrimonial, le ministère veut qu'une demande d'autorisation soit remplie et qu'une personne soit mandatée pour cheminer le dossier.

CONSIDÉRANT QUE la toiture de la Maison de la Paroisse est très rouillée et qu'il faut s'en occuper dès maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'édifice de la Maison de la Paroisse est situé dans un site patrimonial reconnu;

CONSIDÉRANT QUE des travaux dans un tel édifice doivent être signalés et décrits au ministère de la Culture et des Communications avant de les entreprendre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate le directeur général, monsieur Yves Laflamme, pour faire la demande d'autorisation au ministère de la Culture et des Communications;

QUE monsieur Laflamme soit autorisé à signer tous les documents reliés à ce dossier.

EMBAUCHE DE CINQ POMPIERS

Actuellement, la brigade incendie est composée de 19 personnes. La Municipalité, au cours des dernières années, s'est limitée à une brigade incendie composée de 21 membres incluant ceux de Saint-Pierre. Il y a de ça quelques semaines, une annonce pour embaucher des pompiers a paru et dans le journal l'Écho de Saint-François et dans le journal Le Pier-Eau de Saint-Pierre. Pourquoi une telle annonce? Parce que la moyenne d'âge de nos pompiers augmente et on doit penser dès maintenant à engager des pompiers plus jeunes.

Cinq candidat(s) ont répondu à l'annonce. Chacun de ceux-ci ont passé une entrevue. La conclusion est la suivante: les cinq candidats feraient de bons pompiers.

Le chef pompier recommande au Conseil municipal de les engager tous les cinq. Ça signifie que le nombre va passer de 19 à 24. Par contre, le chef pompier croit que le nombre va retomber à 21 d'ici à un an car il perçoit des départs imminents.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud doit réaliser que plusieurs de ses pompiers actuels ont environ le même âge, soit dans la quarantaine avancée;

ATTENDU QU'il ne faut pas se retrouver dans la situation où, après un départ massif de pompiers, cela entraînerait une baisse d'efficacité importante du service incendie;

ATTENDU QU'il faut penser continuellement à renouveler nos effectifs et à bien les former au même titre que n'importe quelle autre entreprise;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide d'engager dans sa brigade incendie les personnes suivantes :

- Mme Nadia Savoie
- M. Dany Corriveau
- M. Martin Desroches
- M. Karl Théberge
- M. Pierre-Luc Tremblay

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

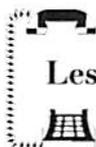
ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La réunion se termine à vingt et une heures et trente-six minutes.

Adopté unanimement

Pierre Jean, Maire

Yves Laflamme, Directeur général



Les Petites annonces de L'Écho

Service d'entretien ménager

Vous travaillez à l'extérieur, vous êtes fatiguée. J'offre mes services pour l'entretien ménager ou autres travaux domestiques. Line Thibodeau, 259-2731.

Garderie en milieu familial à Montmagny pour poupon de 0 à 4 ans

30 ans d'expérience, 2 places disponibles
Diane au 241-5167 ou laissez un message.

Offre de service pour garder vos enfants

Je possède mon cours de gardien averti. Je suis disponible au besoin. J'ai 12 ans 1/2. Virginie Coulombe, 259-2731.

À vendre

Polaris Scrambler 2003, couleur bleu et jaune
Rack arrière, protège-main, pneu d'origine, peu utilisé.
Steeve: 241-5605.

Sapin à vendre

Sapin artificiel de 6 pieds Baraca
Diane Boulet au 241-5167.

LETTAGE

- COMMERCE, CAMION, TRAILER, ETC.
- VÉHICULE SPORT, AUTO, MOTO, V.T.T., ETC.
- PANCARTE DE FERME, TRACTEUR
- AIR-BRUSH, DESSIN AU PINCEAU

TÉL: (418) 884-4370 FAX: (418) 884-4371

Cliquez à: www.lettragedc.com

O bonsoins

Pierre Martin PHARMACIEN

542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST

259-7728

L'effet interactif du cola chez les enfants

Les résultats préliminaires d'une petite étude, présentée lors du dernier congrès de l'American Psychiatric Association, mettent en lumière les problèmes de comportements que la caféine peut causer chez les enfants.

Pour arriver à ces conclusions, les chercheurs ont choisi au hasard 20 élèves de premier cycle du primaire. Durant une séance de trois heures, on leur permettait de boire jusqu'à 355 ml (12 oz) de cola, avec ou sans caféine. On a remarqué qu'après avoir bu le cola contenant de la caféine, 60% des enfants atteignaient en moyenne 5,45 points de plus au test Connors mesurant l'hyperactivité sur une échelle de sept points.

Même en éliminant l'effet du sucre et d'autres facteurs de risque, on a observé un accroissement des troubles de l'hyperactivité dès que les enfants avaient bu l'équivalent de trois quarts d'une canette de cola de 355 ml contenant 44 mg de caféine.

Selon les auteurs de l'étude, ces résultats tendent à montrer que la caféine des colas peut affecter les capacités d'apprentissage des enfants puisqu'elle favorise l'agitation, l'hyperactivité, l'insomnie et l'inattention. Le café, contenant pour sa part 5 fois plus de caféine que le cola, s'avère, sans contredit, une boisson à proscrire chez ce groupe d'âge.

PIERRE MARTIN, PHARMACIEN

LUNDI, JEUDI: 9H À MIDI • 13H À 17H • 19 À 21H
MAR., MER., VEN.: 9H À MIDI • 13H À 17H • FERMÉE

LIVRAISON GRATUITE

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006



Ceci n'est pas une porte close



C'est une caisse plus accessible que jamais.

Lorsqu'il s'agit d'accessibilité, Desjardins met tout en œuvre pour rencontrer vos attentes. Afin de mieux prendre le temps de vous servir, votre caisse vous offre désormais une grille horaire élargie et bonifie ses heures d'ouverture pour que vous ayez davantage accès à ses services. Bienvenue dans une institution plus ouverte que jamais... à vos besoins.



Desjardins

Caisse populaire Desjardins de la Rivière-du-Sud

Nouvelles heures d'ouverture



Desjardins

Caisse populaire de la Rivière du Sud

Siège social

526, chemin St-François ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0

SERVICES CAISSIERS¹

L	DE: 10:00 À : 15:00	M	DE: 10:00 À : 15:00	M	DE: 10:00 À : 15:00
J	DE: 10:00 À : 19:00	V	DE: 10:00 À : 15:00		

SERVICES CONSEILS²

L	DE: 9:00 À : 16:00	M	DE: 9:00 À : 16:00	M	DE: 9:00 À : 19:00*
J	DE: 9:00 À : 19:00*	V	DE: 9:00 À : 19:00*		

Centre de services St-Pierre-du-Sud

689, rue Principale
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 4B0

SERVICES CAISSIERS¹

L	DE: 10:00 À : 15:00	M	DE: 10:00 À : 15:00	M	DE: 10:00 À : 15:00
J	DE: 10:00 À : 19:00	V	DE: 10:00 À : 15:00		

SERVICES CONSEILS²

L	DE: 9:00 À : 16:00	M	DE: 9:00 À : 16:00	M	DE: 9:00 À : 19:00*
J	DE: 9:00 À : 19:00*	V	DE: 9:00 À : 19:00*		

* Sur rendez-vous

¹Services caissiers

Dépôts, retraits, virements, paiement de factures, etc.

²Services conseils

Placements, financement.

Les services conseils sont aussi accessibles aux mêmes heures.

Et même plus ! Les conseillers peuvent vous accueillir dès 9 h tous les matins. Aidez-les à bien vous servir en prenant rendez-vous !

www.desjardins.com/caisse-rivieresud

Pour nous joindre: **(418) 259-7786** ou **(418) 248-1927**

Ligne sans frais : **1 866 259-7786**

24 h/24 Guichets automatiques au siège social et au centre de services St-Pierre-du-Sud

ACCÈSD 1 800 CAISSES (1 800 224-7737)